

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 10/06/2023



ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE

D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES

Rapport n°6-2023 : Restitution de l'entretien et balisage
des sentiers de randonnées

27 Juin 2023

Rapport n°6-2023

1



Sommaire :

- I. PREAMBULE**
 - a. Liste des présents
 - b. Rappel : article 9 du règlement intérieur de la CLECT
 - c. Rappel du contexte

- II. EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**
 - a. Etat des lieux et organisation du service
 - b. Méthode de calcul du reste à charge

- III. PROCEDURE DE L'ADOPTION DU RAPPORT**

- IV. CONCLUSION**

- V. CALENDRIER DE TRAVAIL 2023**

- VI. ANNEXES**



1 Préambule

a. Liste des présents

La commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée le 16 juillet 2020 par délibération n°2020-132 et ses membres ont été désignés par délibération n°2020-149 du 22 septembre 2020.

La liste des membres a été modifiée par délibérations n° 2021-123 et n°2022-044 du conseil communautaire. Les nouveaux membres ont été installés lors de la CLECT qui s'est tenue le 24 mai 2022.

La liste des membres a été modifiée par délibérations n° 2022-156 et n°2023-031 du conseil communautaire.

Les nouveaux membres ont été installés lors de la CLECT qui s'est tenue le 23 mai 2023.

La liste des membres présents est jointe en annexe n°1.

b. Rappel : Article 9 du règlement intérieur de la CLECT

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées par la commune à l'EPCI. Il a pour objet d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant de l'AC (Attribution de Compensation) et doit être établi dans le délai de 9 mois à compter du transfert de la compétence.

Quorum

Pour l'adoption du rapport, la CLECT, ne peut siéger que si la moitié au moins de ses membres en exercice est présente. Seuls doivent être comptabilisés les membres physiquement présents. Le calcul du quorum se fait à partir du nombre de membres en exercice (58).

Le quorum doit être atteint au moment de la « mise en discussion » au sens strict du terme, c'est-à-dire non seulement au moment de l'exposé mais aussi au moment où les débats sont engagés :

Terres du Lauragais quorum atteint à 29 membres présents.

Tout membre titulaire absent ou empêché devra en informer le Président de la CLECT avant la séance.

Déroulement des votes

Dans le cas où le titulaire serait absent, il peut être représenté par son suppléant qui aura d'office le pouvoir de vote.

En cas d'absence du titulaire et du suppléant, la commune ne sera pas représentée.

Si le titulaire et le suppléant sont présents au cours de la même séance, seul le vote du membre titulaire sera comptabilisé.

Une fois validé par les membres de la CLECT, et approuvé à la majorité simple, il revient au président de la CLECT d'effectuer la transmission du rapport aux conseils municipaux pour adoption, ainsi qu'à l'organe délibérant de l'EPCI pour information.

c. Rappel du contexte

Madame la Présidente rappelle que la communauté de communes des Terres du Lauragais a lancé une mise à plat de ses compétences depuis fin 2020.

Pour ce faire, les élus du territoire, dans le cadre de plusieurs réunions de travail et de conférences des maires, ont étudié et analysé l'ensemble des 26 compétences et services exercés par l'intercommunalité. Cette analyse a permis de proposer diverses alternatives pour chaque compétence que ce soit sous la forme administrative, financière ou juridique.

La CLECT est sollicitée pour établir les calculs des transferts de charge lorsque cela est nécessaire en fonction des choix qui auront été réalisés par les élus sur l'ensemble des compétences obligatoires et supplémentaires de l'intercommunalité.

Madame la Présidente rappelle l'historique de la compétence EN MATIERE DE TOURISME : au sein des trois anciennes intercommunalités avant fusion (c'est-à-dire avant le 1^{er} janvier 2017) :

- **Ex-Coloursud** détenait et exerçait la compétence :
 - élaboration d'un schéma de développement touristique,
 - aménagement et l'entretien du moulin à 6 ailes
 - développement touristique du lac de la Thésauque
- En matière de sentiers de randonnée pour :
 - l'élaboration d'un schéma de développement des itinéraires non motorisés.

- **Ex-Cœur Lauragais** détenait et exerçait la compétence :
 - élaboration d'un schéma de développement touristique,
- En matière de sentiers de randonnée pour :
 - l'élaboration d'un schéma de développement des itinéraires non motorisés.
 - la création de nouveaux itinéraires pédestres en partenariat avec le Comité Départemental de la randonnée Pédestre de la Haute-Garonne visant à la labélisation PR de 5 boucles sur le secteur nord.

- **Ex-Cap Lauragais** n'exerçait pas cette compétence

Ces items ont été repris dans les statuts de La communauté de communes des Terres du Lauragais à sa création au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la définition :

De la compétence supplémentaire EN MATIERE DE TOURISME :

Compétences supplémentaires en matière de tourisme :

- L'élaboration d'un schéma de développement touristique,
- L'aménagement et l'entretien du moulin à 6 ailes
- Le développement touristique du lac de la Thésauque

- En matière de sentiers de randonnée pour :
 - L'élaboration d'un schéma de développement des itinéraires non motorisés.
 - La création de nouveaux itinéraires pédestres en partenariat avec le Comité Départemental de la randonnée Pédestre de la Haute-Garonne visant à la labélisation PR de 5 boucles sur le secteur nord.

De la compétence supplémentaire avec intérêt communautaire : CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE sont d'intérêts communautaires

- Chemins de randonnées compris dans les 5 boucles en cours de labélisation PR sur le secteur nord selon les modalités suivantes :
 - Leur balisage dans les deux sens (marquage) et la rénovation de ce balisage
 - Leur petit entretien (débroussaillage sans bucheronnage) tous les deux ans pendant toute la période de labélisation (2017/2018-2022/2023).
- Entretien du balisage et de la signalétique directionnelle des 5 boucles labellisées PR du secteur sud de l'intercommunalité pendant toute la période de labélisation (2015-2020)


La conférence des maires des 12 et 13 avril 2022 a validé les feuilles de route proposées par les Vice-présidents de l'intercommunalité. Notamment en ce qui concerne la restitution de l'entretien, balisage et directionnel des sentiers de randonnées labélisés PR aux communes.

La feuille de route concernant la compétence étudiée dans ce rapport et rappelée ci-dessus, a obtenu 38 avis favorables et 2 communes ne se sont pas prononcées.

À la suite de ces modifications les nouveaux statuts de l'intercommunalité ont été approuvés par le préfet en date du 31 janvier 2023 et fixe la compétence supplémentaire EN MATIERE DE TOURISME de la façon suivante :

- L'élaboration d'un schéma de développement touristique,
- L'aménagement et l'entretien du moulin à 6 ailes
- Le développement touristique du lac de la Thésauque
- En matière de sentiers de randonnée pour :
 - Coordination de l'entretien et du balisage des itinéraires de randonnée labellisés PR
 - En matière de création d'itinéraires de randonnée en vue de la labellisation PR et/ou pour le renouvellement de la labélisation
 - Accompagner à la définition du projet et au tracé de l'itinéraire
 - Assurer la coordination avec les partenaires (CDRP/FFRP/CD31...)
 - Accompagner la réalisation de conventions avec les différents acteurs et/ou propriétaires.
 - Accompagner la dynamique des grands itinéraires de randonnées non motorisés (participations aux comités de pilotage...)

L'intégralité De la compétence supplémentaire avec intérêt communautaire : CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE concernant l'entretien et balisage des boucles sont restituées aux communes et sont donc sortis des compétences intercommunales.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

2 EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Dans le cadre de la mise à plat des compétences de notre collectivité, l'entretien des chemins classés en petites randonnées (PR®) est désormais confié aux communes. A ce titre, ce rapport présente l'état des lieux des chemins et le coût lié à leur entretien afin de faciliter aux communes concernées la gestion de ce Patrimoine commun.

a. Etat des lieux

L'analyse suivante est basée sur les coûts d'entretien des chemins de petites randonnées du Sud de la collectivité sur une période de 4 années (2019 à 2022). Ce coût est basé sur la convention de mise à disposition du personnel du département Patrimoine pour les communes.

- Données générales

Le **coût horaire d'un agent** du département Patrimoine s'élève 31 €. Il est composé du **coût moyen salarial de l'agent** (25,50 €) auquel est additionné le **coût horaire** lié à l'utilisation du matériel de 5,50 € (maintenance, entretien).

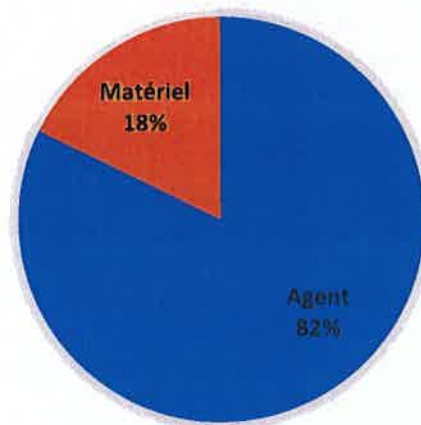


Figure 1 : répartition du coût horaire pour l'entretien des chemins de petites randonnées

b. Méthode de calcul du reste à charge

- Maintenance des chemins de petites randonnées

A ce coût humain et matériel, s'additionnent des coûts liés à la maintenance des chemins de petites randonnées ; formation aux codes de gestion et balisage des chemins, remplacement de la signalétique.

Ces coûts sont donc des moyennes à l'instant T et peuvent varier en fonction des circuits et des besoins (vandalisme, tempête, autres dégradations...).

Il est important de rappeler la nécessité d'entretenir les chemins de manière constante et de remplacer les éléments du mobilier au fur et à mesure au risque de perdre l'agrément Petite Randonnée (PR®).

Pour cela, il est obligatoire que les communes effectuent un contrôle annuel par chemin sur la signalétique et le balisage à l'aide des cartes d'état des lieux fournies en annexe.

Compte-tenu des compétences de Terres-du-Lauragais en matière de promotion du territoire¹, un contrôle via nos agents sera réalisé sur tous les chemins dans les 8 mois précédant la date de renouvellement de l'agrément.

La perte de labellisation entrainera l'arrêt du versement de la somme allouée par attribution de compensation qui serait actée par une révision libre.

Au sujet du remplacement de la signalétique et du balisage peinture, la collectivité dispose d'agents formés. Avec un coût de 400 € par personne pour la formation, les communes ont le choix de :

- 1) Former leurs propres agents municipaux ;
- 2) Faire appel aux personnels compétents de Terres du Lauragais dans le cadre d'une prestation de service et d'un transfert de charge équivalent à 200 € par an et par commune.

Tableau 1 : répartition du coût lié à la maintenance des chemins

Libellé	Coût	Remarques
Formation balisage durée de 2 jours pour 2 personnes	800 €TTC	Formation obligatoire pour respecter les bons matériaux et techniques de balisage.
Remplacement du mobilier (moyenne)	138 €TTC / an / circuit	2210 € TTC sur 4 ans pour 4 circuits (coût moyen 30 € HT une flèche et 60 € HT un panneau).

138 € par an et par circuit en moyenne pour le remplacement du mobilier.



¹ Coordination de l'entretien et du balisage des itinéraires de randonnée labellisés PR ®

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Coût humain et matériel

Tableau 2 : calcul basé sur l'ensemble des chemins de la collectivité sur 4 années (2019/2022)

Nombre de circuits	Nombre de km cumulé	Nombre d'heures d'entretien annuel	Coût horaire agent avec matériel	Temps passé moy par km	Coût moy par km
9	76	217	31 €	2,855 h moy par km	88,51 € moyen par km

88,51 € par kilomètre en moyenne pour le temps à passer à l'entretien

La clect propose donc de retenir la formule suivante pour le calcul du transfert de charge :

FORMULE DE CALCUL :

(NB de KM de la boucle * Coût moyen / KM) + Forfait balisage/par boucle + Forfait formation/commune

Les chemins de petites randonnées

a. La boucle du Pistouillé

- ✓ Linéaire entretenu : 12,10 km
- ✓ 4 communes : Beauville, Caragoudes, Ségreville, Toutens
- ✓ Labellisation : jusqu'au 10/12/2027

Tableau 3 : Pistouillé- Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle du Pistouillé	Total	Beauville	Caragoudes	Ségreville	Toutens	Total
Km		2,6	2,4	3,5	3,6	12,1
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	230,13 €	212,42 €	309,79 €	318,64 €	1 070,98 €
Coût maintenance à répartir	138 €	34,50 €	34,50 €	34,50 €	34,50 €	138,00 €
Total		264,63 €	246,92 €	344,29 €	353,14 €	1 208,98 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Figure 2 : carte du Pistouillé - état des lieux signalétique et balisage

LA BOUCLE DU PISTOUILLE

Communes Ségreville, Beauville, Caragoudes, Toutens

Date de labellisation PR : 12/09/2014 - 27/02/2022
Date de renouvellement PR : 10/12/2022 - 10/12/2027

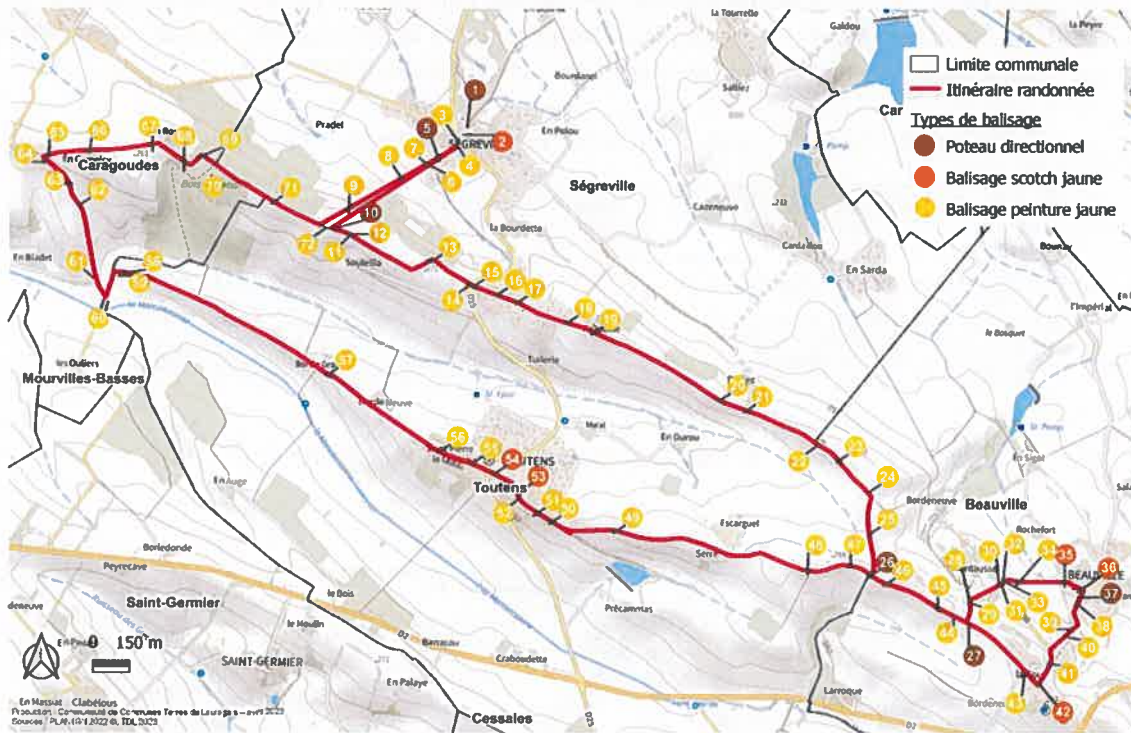
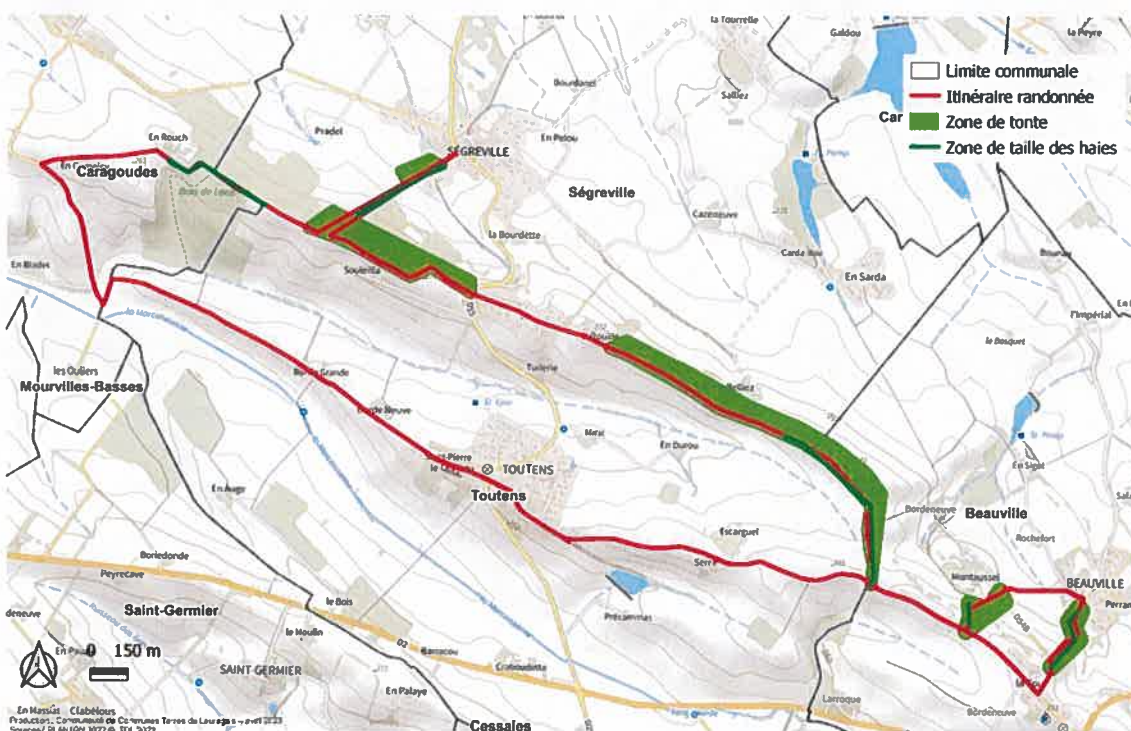


Figure 3 : carte du Pistouillé - état des lieux entretien et taille

LA BOUCLE DU PISTOUILLE

Zone de tonte et de taille des haies



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



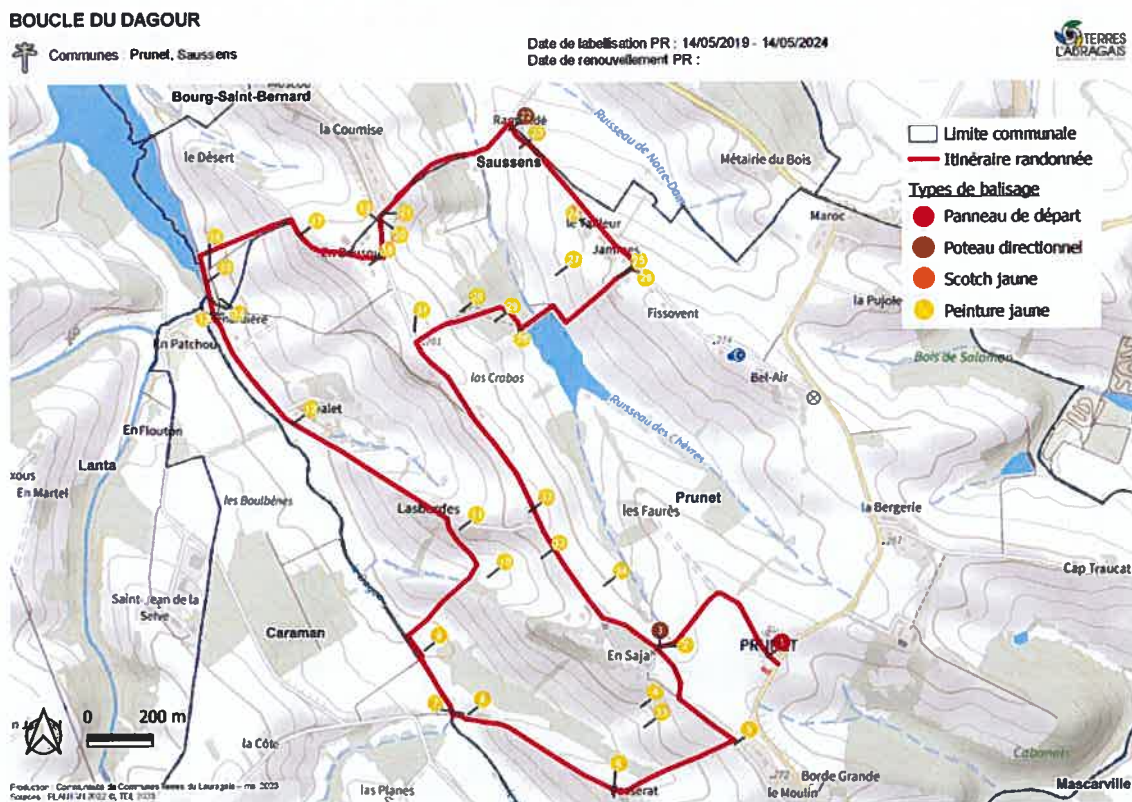
b. La boucle du Dagour

- ✓ Linéaire entretenu : 5,20 km
- ✓ 2 communes : Prunet, Saussens
- ✓ Labellisation : jusqu'au 14/05/2024
- ✓ Remarque : retrait d'autorisation de passage sur parcelles privées suite à plusieurs incidents avec des promeneurs – **Fort risque de suspension de la labélisation. Souhait de retravailler le tracé en partenariat avec les communes concernées et le CDRP 31².**

Tableau 4 : Dagour - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle du Dagour	Total	Prunet	Saussens	Total
Km		4	1,2	5,2
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	354,04 €	106,21 €	460,25 €
Coût maintenance à répartir	138 €	69,00 €	69,00 €	138,00 €
Total		423,04 €	175,21 €	598,25 €

Figure 4 : carte du Dagour - état des lieux signalétique et balisage



² Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

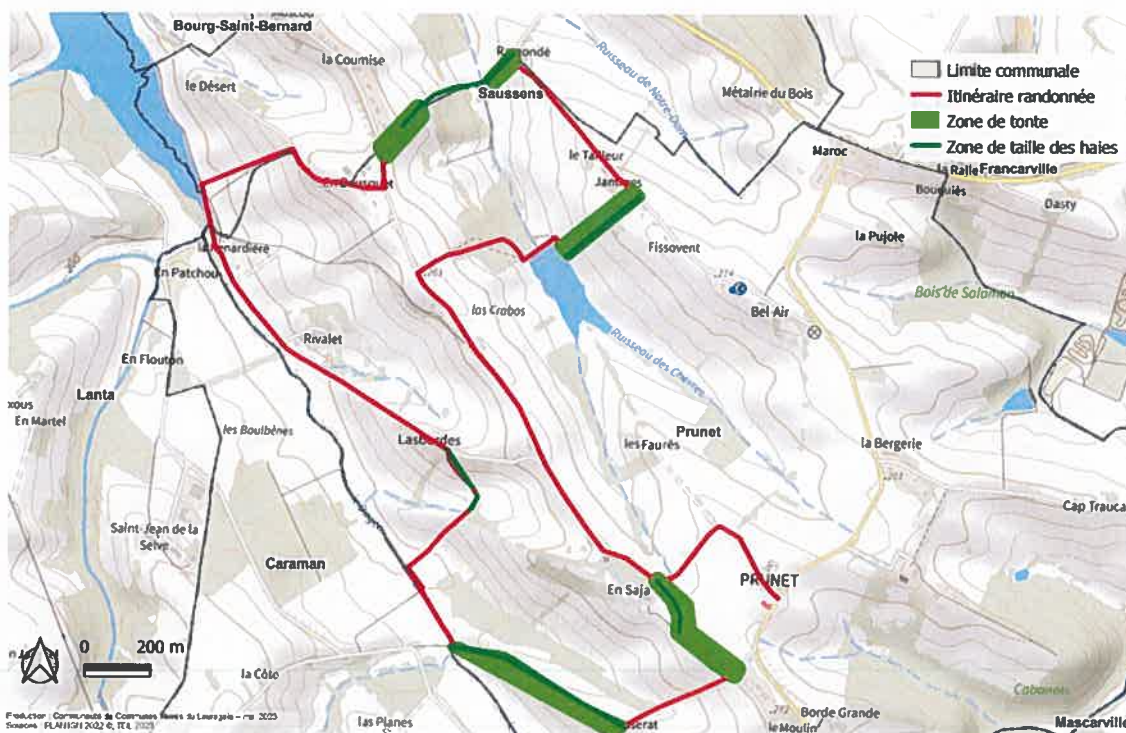
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Figure 5 : carte du Dagour - état des lieux entretien et taille

BOUCLE DU DAGOUR

Zone de tonte et de taille des haies



c. La boucle des deux Châteaux

- ✓ Linéaire entretenu : 11,60 km
- ✓ 3 communes : Albiac, Le Faget, Loubens
- ✓ Labellisation : jusqu'au 14/05/2024

Tableau 5 : Deux Châteaux - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle des deux Châteaux	Total	Albiac	Le Faget	Loubens	Total
Km		0,7	5,2	5,7	11,6
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	61,96 €	460,25 €	504,51 €	1 026,72 €
Coût maintenance à répartir	138 €	46,00 €	46,00 €	46,00 €	138,00 €
Total		107,96 €	506,25 €	550,51 €	1 164,72 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Figure 6 : carte des Deux Châteaux - état des lieux signalétique et balisage

BOUCLE DES DEUX CHATEAUX

Communes : Loubens-Lauragais, Le Faget Albiac

Date de labellisation PR : 14/05/2019 - 14/05/2024

Date de renouvellement PR :

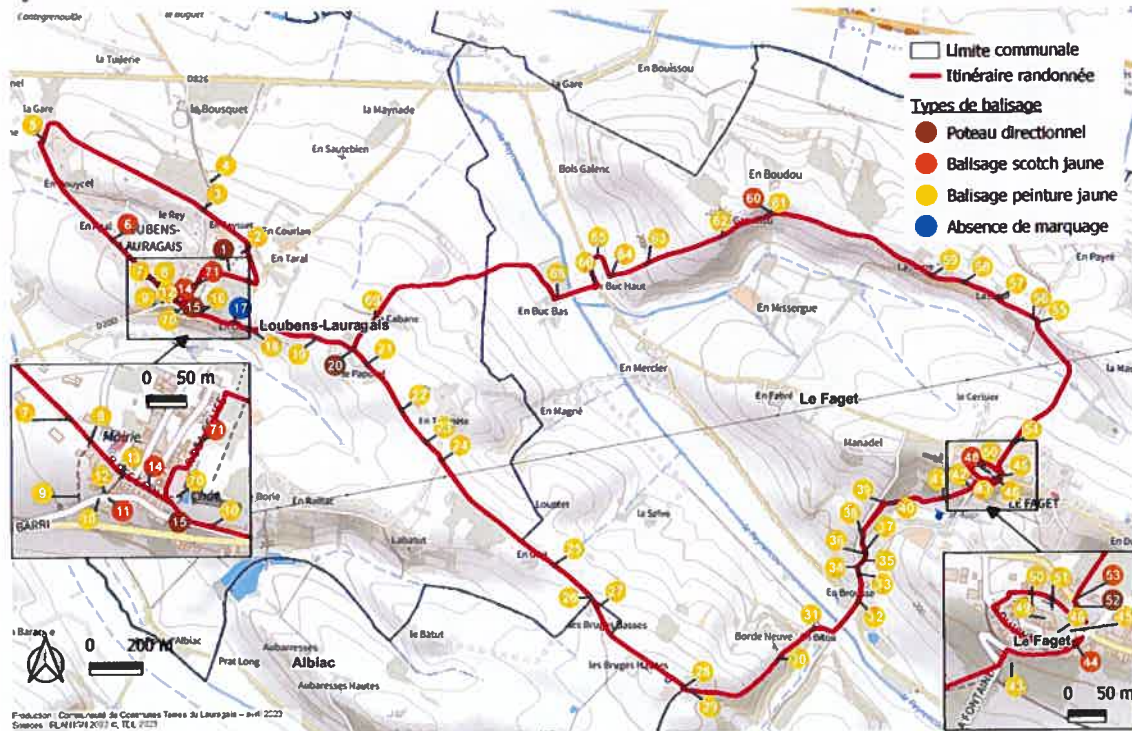
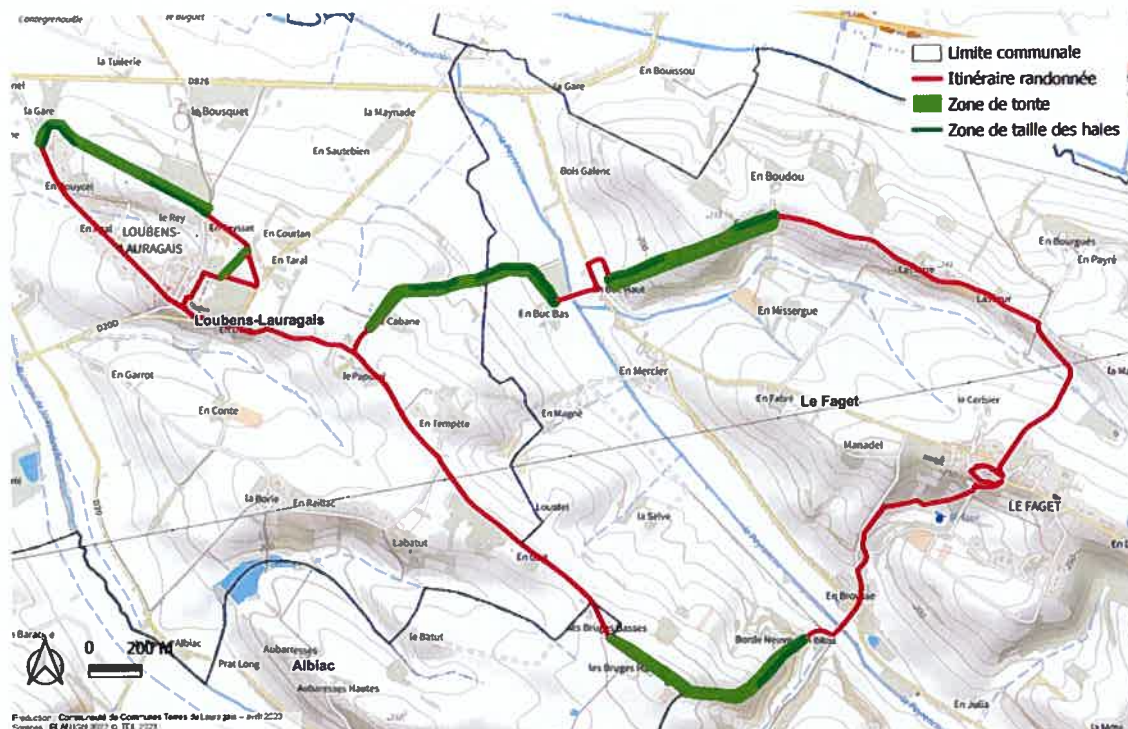


Figure 7 : carte des Deux Châteaux - état des lieux entretien et taille

BOUCLE DES DEUX CHATEAUX

Zone de tonte et de taille des haies



Envoyé en préfecture le 05/10/2023
 Reçu en préfecture le 05/10/2023
 Publié le
 ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

d. La boucle du Castrum

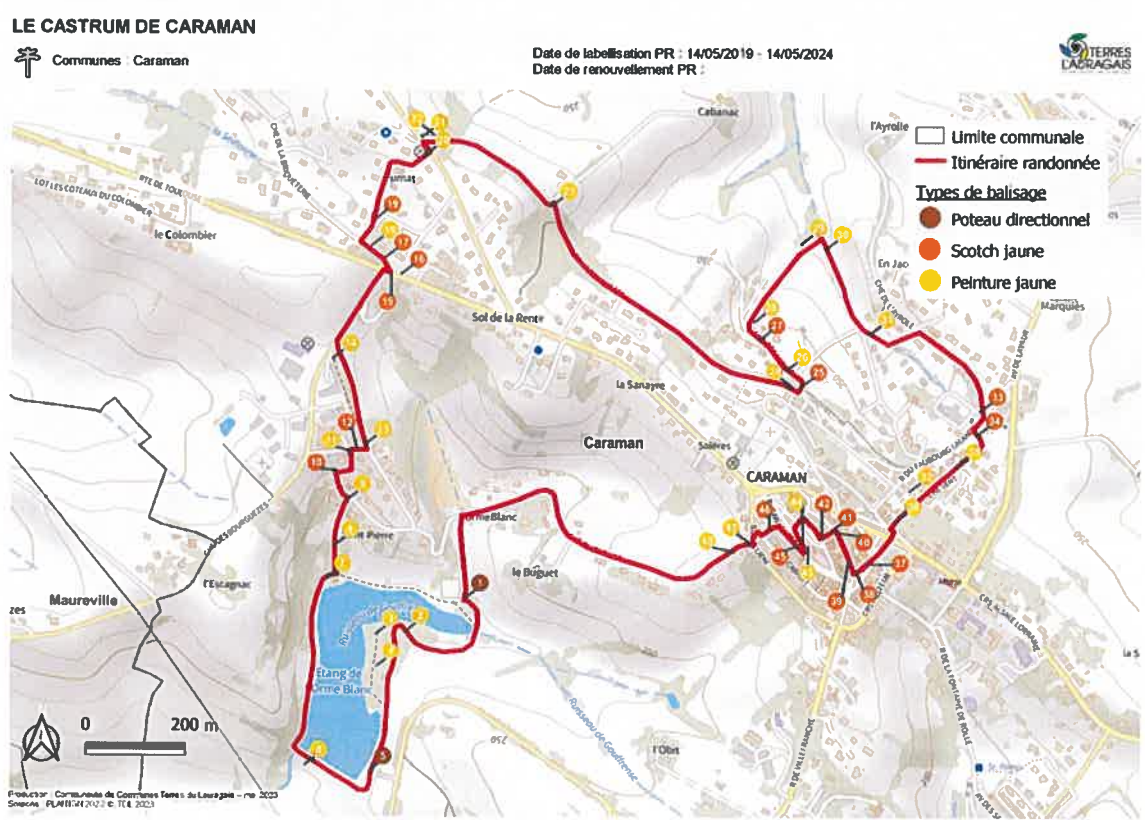
- ✓ 6,30 km
- ✓ 1 commune : Caraman
- ✓ Labellisation : jusqu'au 14 mai 2024

Tableau 6 : Castrum - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle du Castrum	Total	Caraman	Total
Km		6,3	6,3
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	557,61 €	557,61 €
Coût maintenance à répartir	138 €	138,00 €	138,00 €
Total		695,61 €	695,61 €

L'entretien de cette boucle incombe déjà à la commune de Caraman. Pas de carte d'entretien.

Figure 8 : carte du Castrum - état des lieux signalétique et balisage



e. La boucle Del Blat al Molin

- ✓ Linéaire entretenu : 6,90 km
- ✓ 2 communes : Auriac, Cambiac

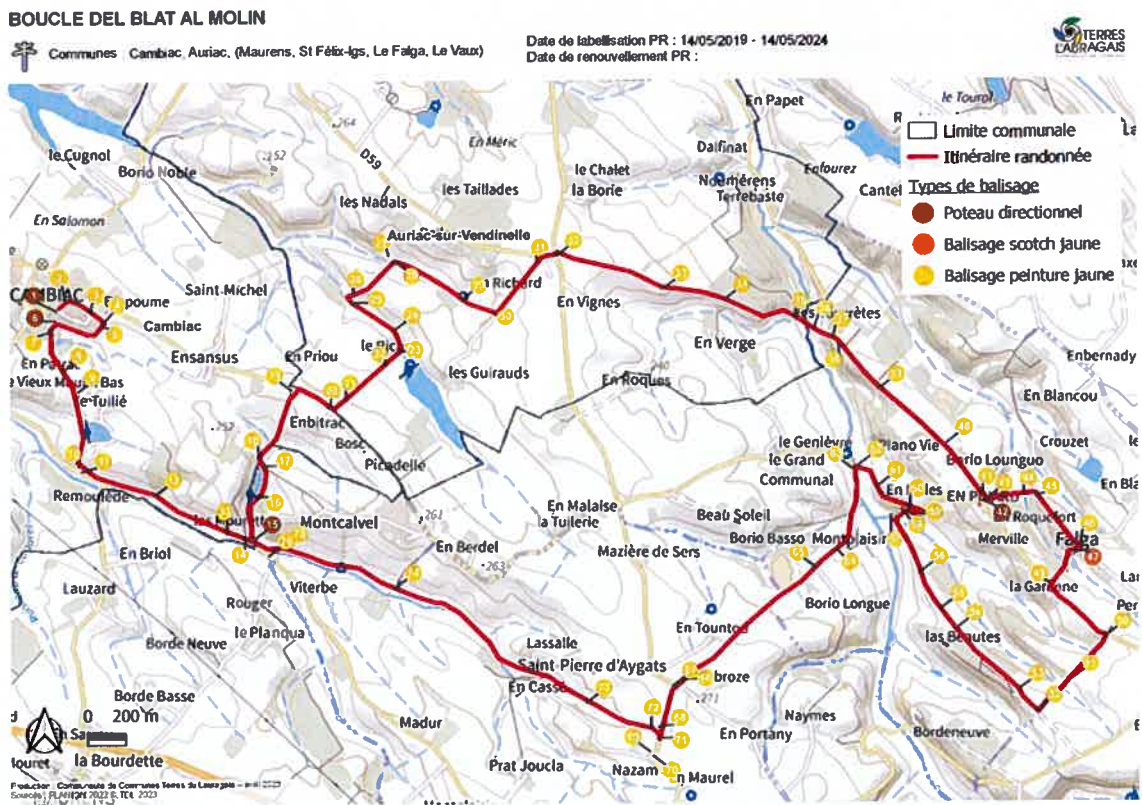
✓ Labellisation : jusqu'au 14/05/2024

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
 Reçu en préfecture le 05/10/2023
 Publié le
 ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Tableau 7 : Del Blat al Molin - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle Blat al Molin	Total	Auriac	Cambiac	Total
Km		3,8	3,1	6,9
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	336,34 €	274,38 €	610,72 €
Coût maintenance à répartir	138 €	69,00 €	69,00 €	138,00 €
Total		405,34 €	343,38 €	748,72 €

Figure 9 : carte Del Blat al Molin - état des lieux signalétique et balisage



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

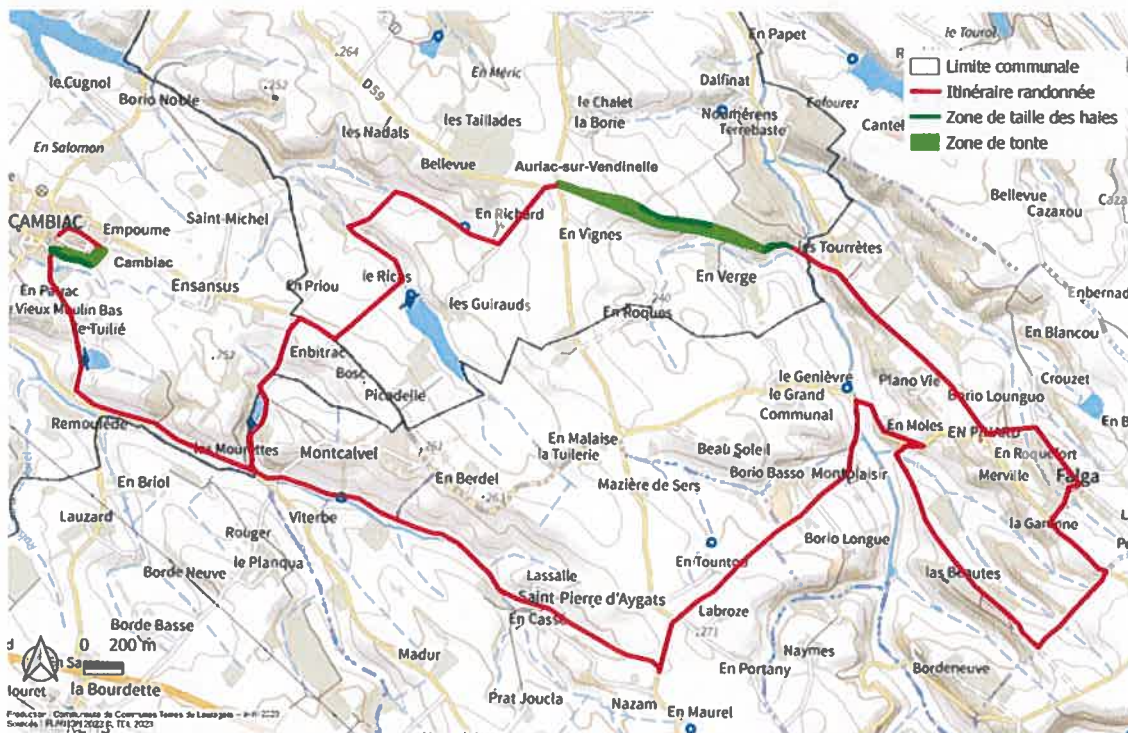
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Figure 10 : carte Del Blat al Molin - état des lieux entretien et taille

BOUCLE DEL BLAT AL MOLIN

Zone de tonte et de taille des haies



f. La boucle Moulin et Pyrénées

- ✓ Linéaire entretenu : 8,10 km
- ✓ 2 communes : Nailloux, Saint-Léon
- ✓ Remarque : renouvellement en cours – Fort risque de suspension de la labélisation lié à la traversée de la RD au niveau du Moulin. Nouveau tracé en réflexion avec les communes concernées.

Tableau 8 : Blat al Molin - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle Moulin et Pyrénées	Total	Nailloux	Saint-Léon	Total
Km		7,7	0,4	8,1
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	681,53 €	35,40 €	716,93 €
Coût maintenance à répartir	138 €	69,00 €	69,00 €	138,00 €
Total		750,53 €	104,40 €	854,93 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Figure 11 : carte du Moulin et Pyrénées - état des lieux signalétique et balisage

MOULIN ET PYRENEES EN LIGNE DE MIRE

Commune : Nailloux

Date de labellisation PR : 24/03/2015 - 24/03/2022
Date de renouvellement PR : en cours

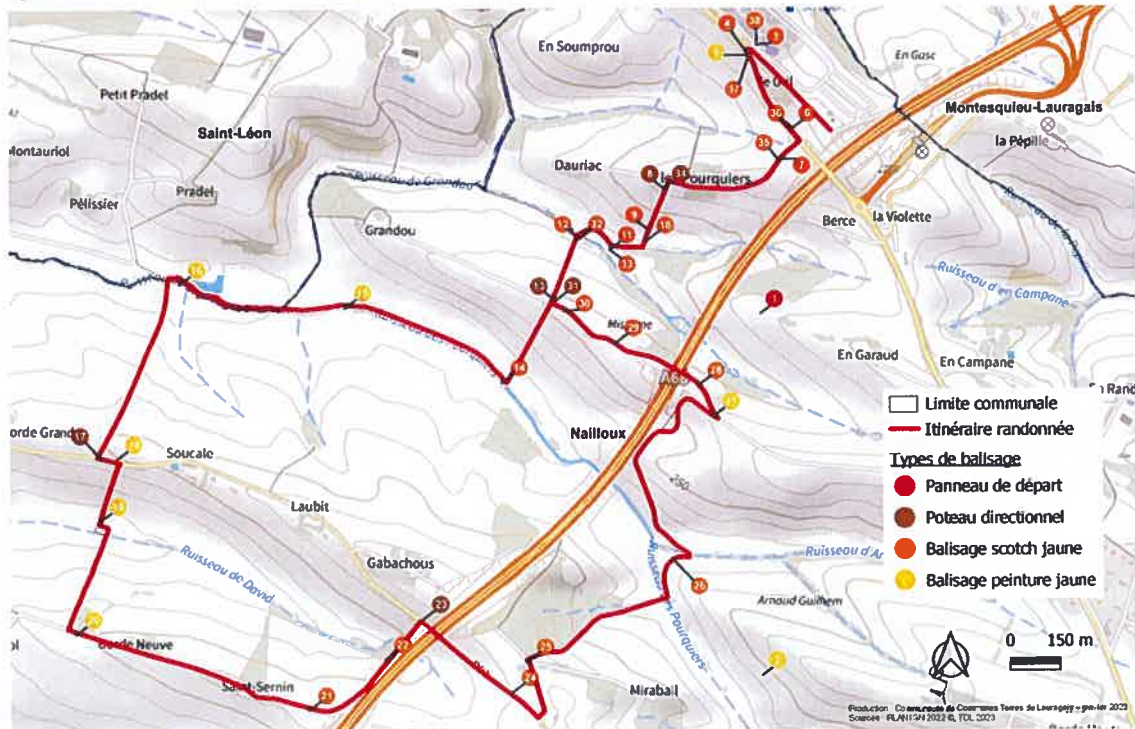
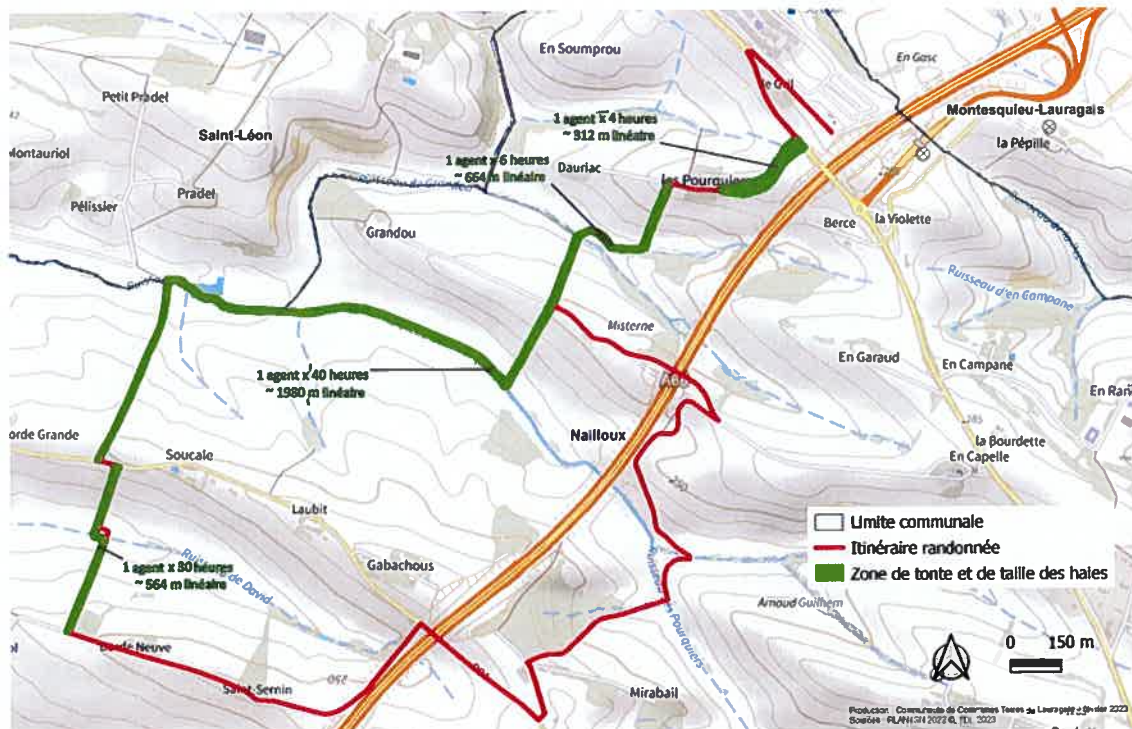


Figure 12 : carte du Moulin et Pyrénées - état des lieux entretien et taille

MOULIN ET PYRENEES EN LIGNE DE MIRE

Zone de tonte et de taille des haies



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



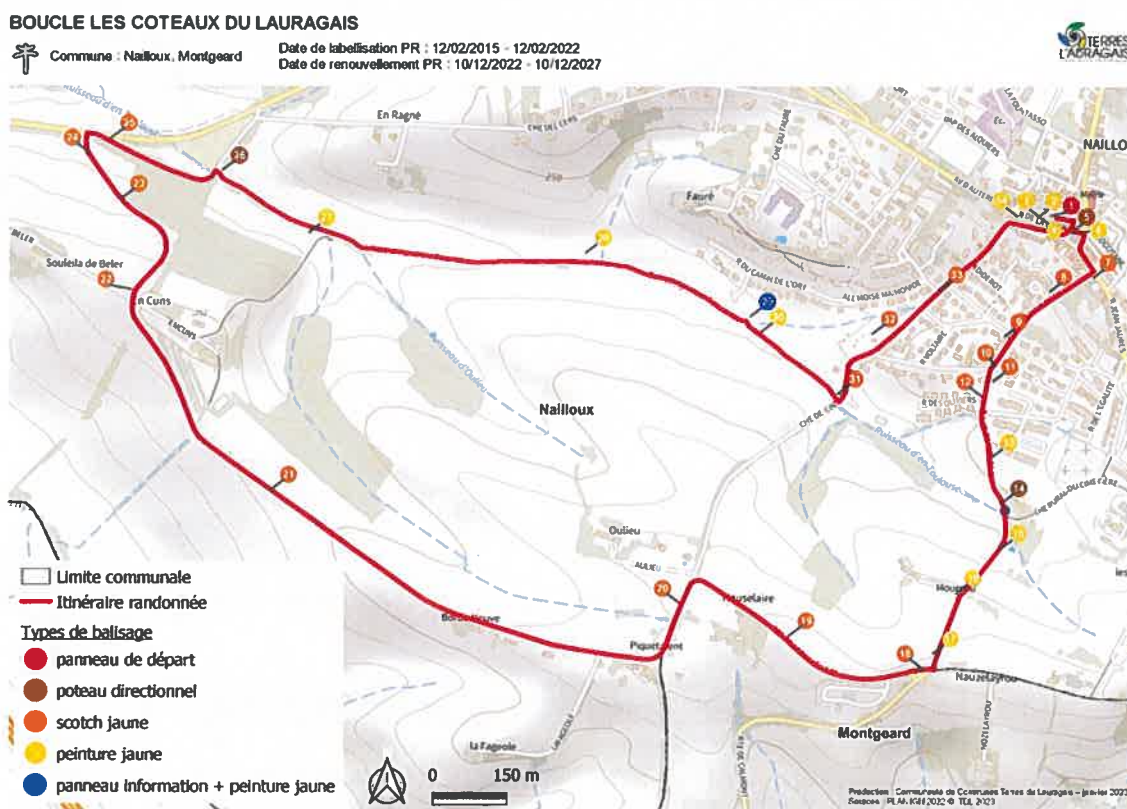
g. La boucle Coteaux du Lauragais

- ✓ Linéaire entretenu : 6,60 km
- ✓ 2 communes : Nailloux, Montgeard
- ✓ Labellisation : jusqu'au 10/12/2027

Tableau 9 : Blat al Molin - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle Moulin et Pyrénées	Total	Nailloux	Montgeard	Total
Km		5,90	0,70	6,60
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	522,21 €	61,96 €	584,17 €
Coût maintenance à répartir	138 €	69,00 €	69,00 €	138,00 €
Total		591,21 €	130,96 €	722,17 €

Figure 13 : carte des Coteaux du Lauragais - état des lieux signalétique et balisage



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

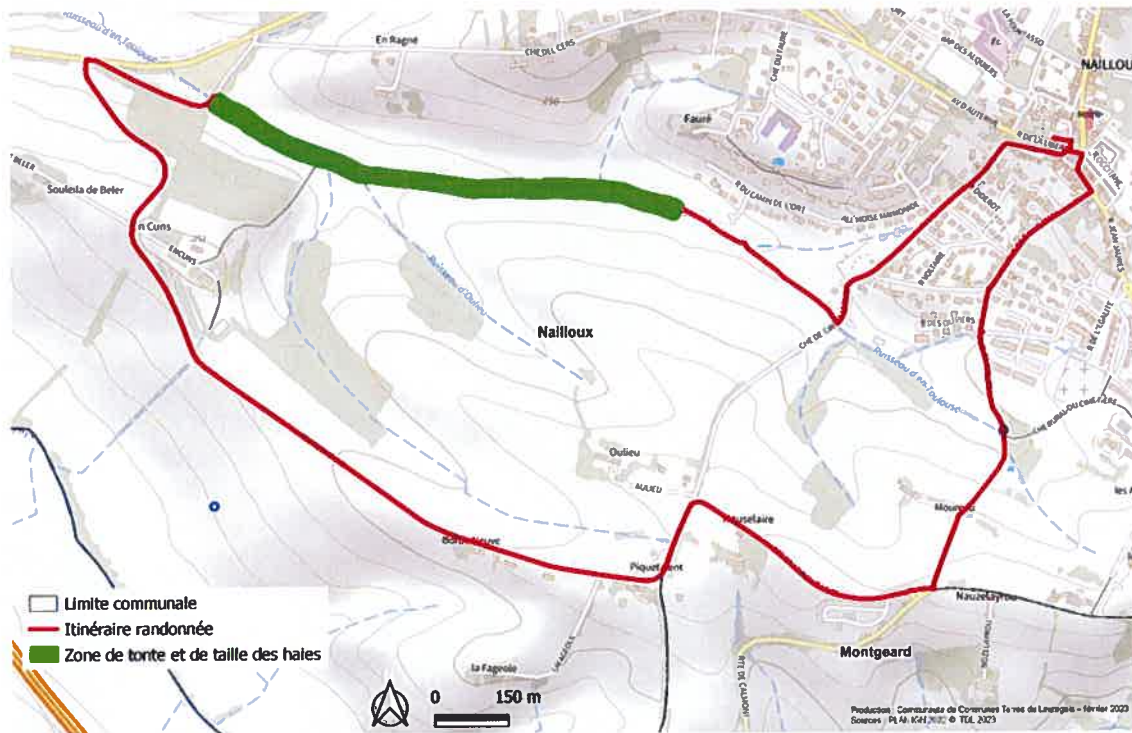
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Figure 14 : carte des Coteaux du Lauragais - état des lieux entretien et taille

BOUCLE LES COTEAUX DU LAURAGAIS

Zone de tonte et de taille des haies



h. La boucle Les secrets du Pastel et herbes folles

- ✓ Linéaire entretenu : 9 km
- ✓ 1 commune : Montgeard
- ✓ Labellisation : jusqu'au 10/12/2027.

Tableau 10 : les secrets du Pastel et herbes folles - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle les secrets du Pastel	Total	Montgeard	Total
Km		9	9
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	796,59 €	796,59 €
Coût maintenance à répartir	138 €	138,00 €	138,00 €
Total		934,59 €	934,59 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Figure 15 : carte Les secrets du Pastel et herbes folles - état des lieux signalétique et balisage

BOUCLE LES SECRETS DU PASTEL ET HERBES FOLLES



Commune : Montgeard

Date de labellisation PR : 17/03/2015 - 17/05/2022

Date de renouvellement PR : 10/12/2022 - 10/12/2027

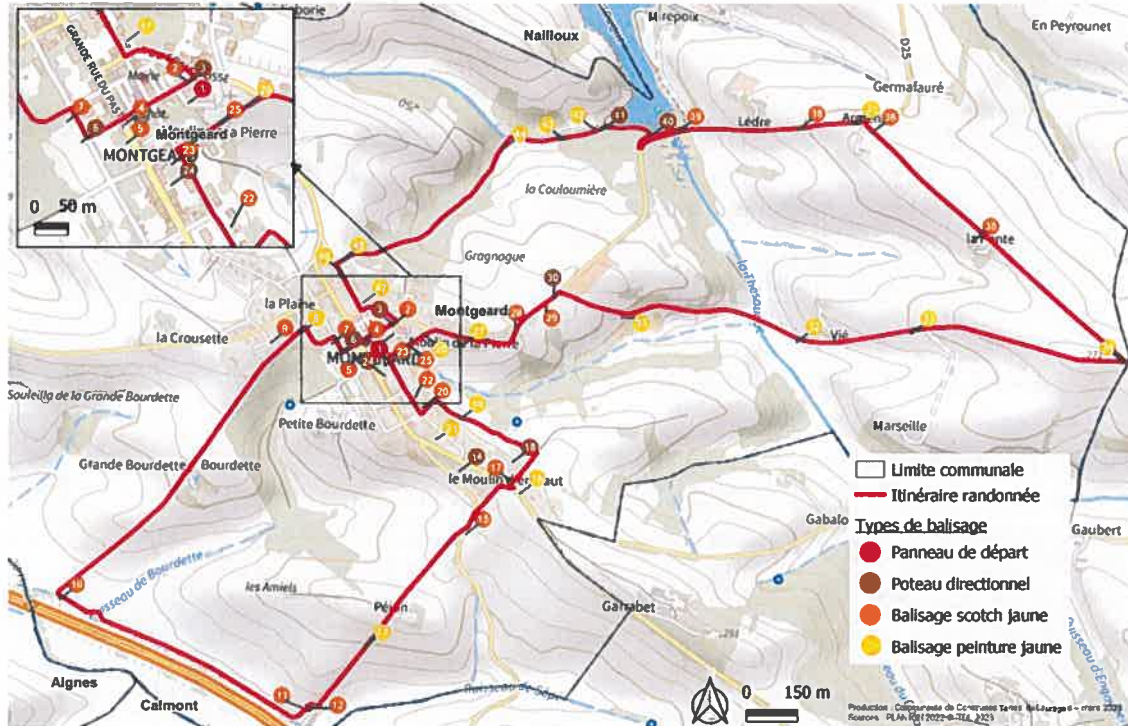
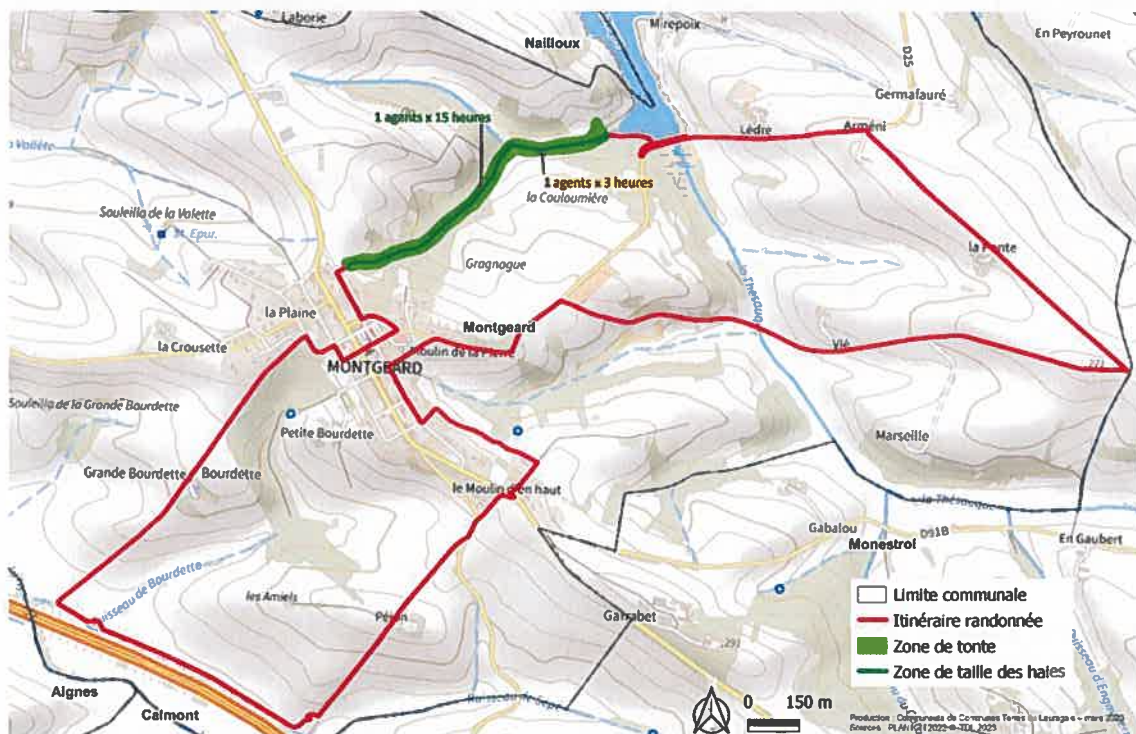


Figure 16 : carte Les secrets du Pastel et herbes folles - état des lieux entretien et taille

LES SECRETS DU PASTEL ET HERBES FOLLES

Zone de tonte et de taille des haies



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



i. La boucle Deux Bastides Royales

- ✓ Linéaire entretenu : 10,20 km
- ✓ 2 communes : Nailloux, Montgeard
- ✓ Labellisation : jusqu'au 10/12/2027

Tableau 11 : les deux Bastides Royales - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an

Boucle deux Bastides Royales	Total	Nailloux	Montgeard	Total
Km		5,00	5,20	10,20
Coût entretien humain moy / km	88,51 €	460,25 €	442,55 €	902,80 €
Coût maintenance à répartir	138 €	69,00 €	69,00 €	138,00 €
Total		529,25 €	511,55 €	1 040,80 €

Figure 17 : carte des deux Bastides Royales - état des lieux signalétique et balisage

BOUCLE LES DEUX BASTIDES ROYALES

Communes : Nailloux, Montgeard

Date de labellisation PR : 17/03/2015 - 27/02/2022

Date de renouvellement PR : 10/12/2022 - 10/12/2027 (inscription PDI PR 2023)

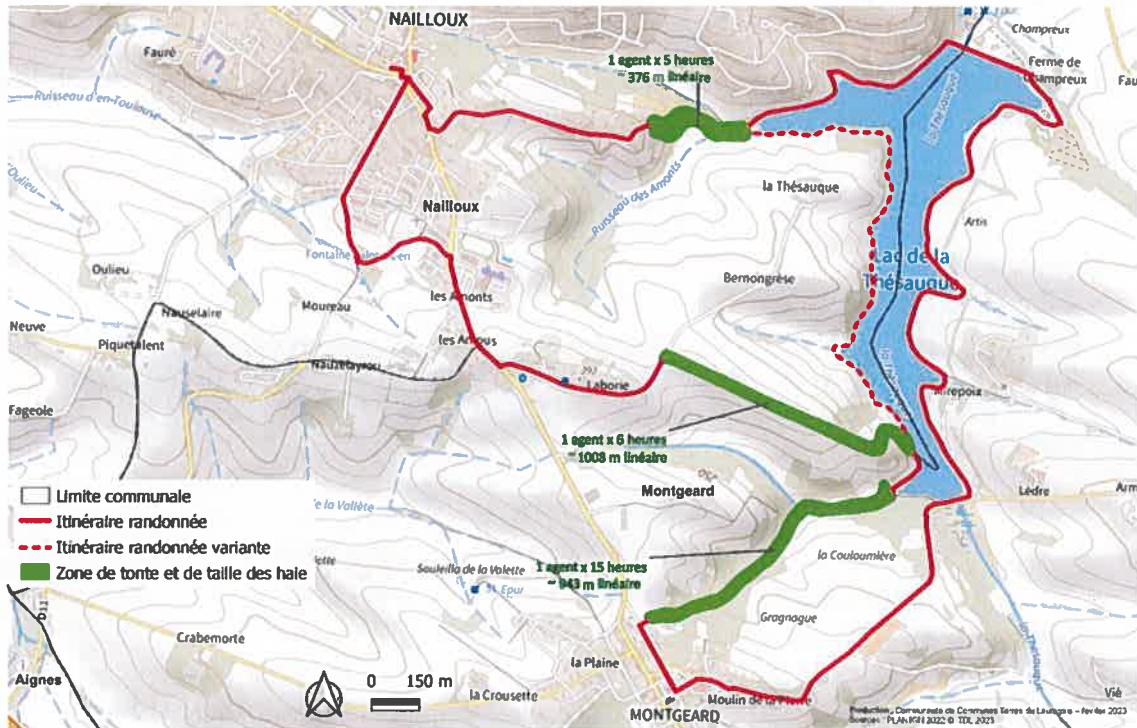




Figure 18 : carte des deux Bastides Royales - état des lieux entretien et taille

BOUCLE LES DEUX BASTIDES ROYALES

Zone de tonte et de taille des haies



3 Rappel des enjeux

a. Maintenir la labellisation

Les chemins de petites randonnées font partie du Patrimoine de la collectivité. Ils sont la vitrine pour les communes en matière de qualité paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de tourisme.

Il est important de rappeler la nécessité d'entretenir les chemins de manière constante et de remplacer les éléments du mobilier au fur et à mesure au risque de perdre l'agrément Petite Randonnée (PR®). Pour la jurisprudence, un défaut d'entretien peut également engager la responsabilité des communes, selon les circonstances, en cas d'accident survenu aux randonneurs.

Pour cela, il est obligatoire que les communes effectuent un contrôle annuel par chemin sur la signalétique et le balisage à l'aide des cartes d'état des lieux fournies en annexe.

Compte-tenu des compétences de Terres-du-Lauragais en matière de promotion du territoire³, un contrôle via nos agents sera réalisé sur tous les chemins dans les 8 mois précédant la date de renouvellement de l'agrément.

La perte de labellisation entrainera l'arrêt du versement de la somme allouée à l'entretien du chemin.

4 Les entreprises spécialisées

Voici les coordonnées de deux entreprises référentes dans le domaine de la signalétique et balisage des chemins de randonnées.



Pic Bois Pyrénées
35 route de Bagnères
65190 TOURNAY
05 62 35 29 16
pyrenees@pic-bois.com



SARL FRANCE PEINTURE

ZI EN TOURRE II
11400 CASTELNAUDARY
04 68 23 53 43

Av de Castelnaudary
31250 REVEL
05 62 18 40 91

Av F Mitterrand
31290 VILLEFRANCHE DE L
05 34 43 65 83

Code couleur peinture : 14 ZINCOLACNEU 2.5

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

³ Coordination de l'entretien et du balisage des itinéraires de randonnée labellisés PR ®

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
 Reçu en préfecture le 05/10/2023
 Publié le
 ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

5 Synthèse

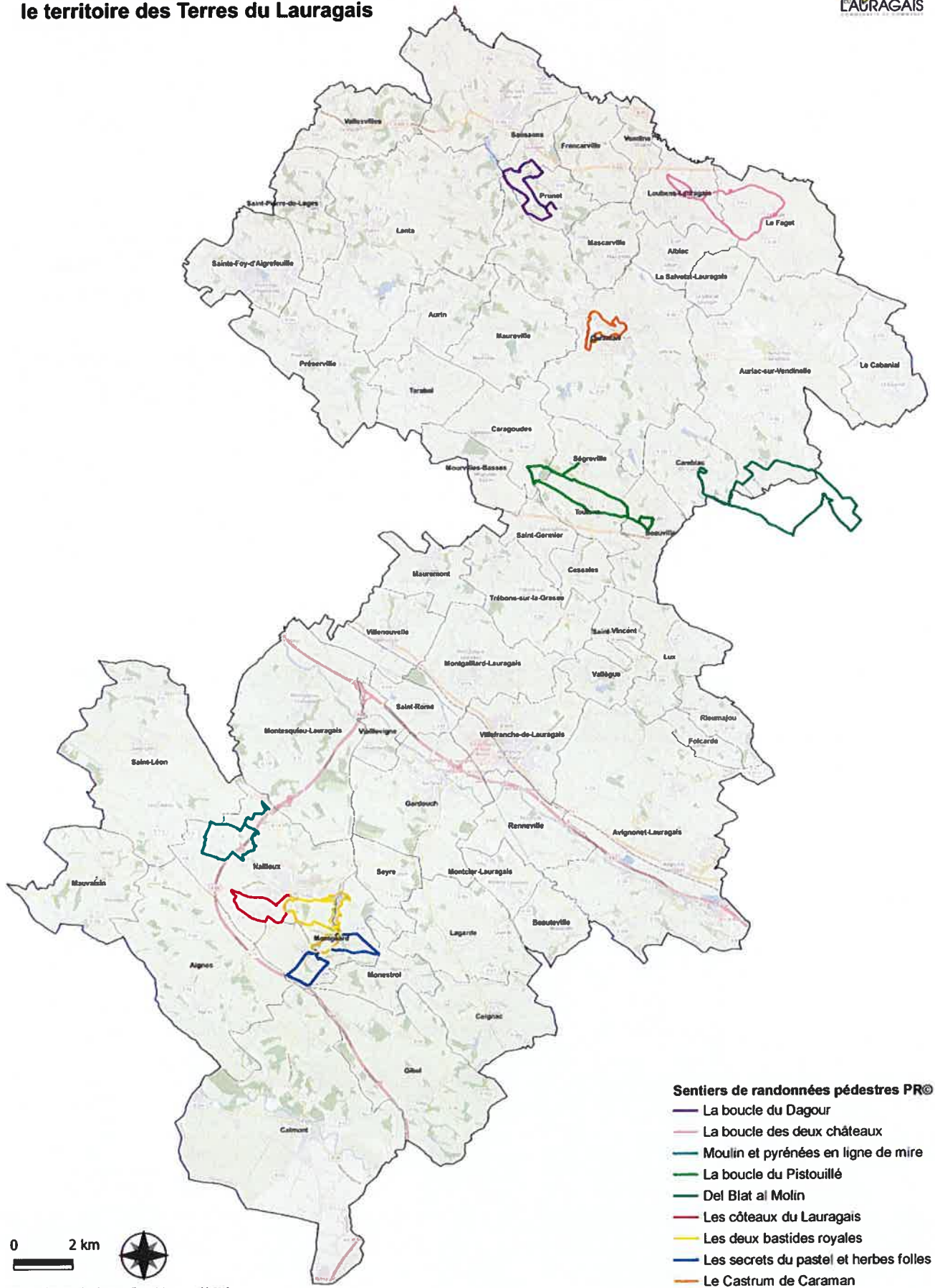
Tableau 12 : synthèse des coûts totaux par chemin et par commune

Chemins de petites randonnées	km	Beauville	Caragoudes	Ségreville	Toutens	Frunet	Saussens	Albiac	Le Faget	Loubens	Caraman	Aurillac	Camblac	Nalloux	Saint-Léon	Montgeard	Total	Label
Boucle de la Pistouille	12,1	264,63 €	246,92 €	344,29 €	353,14 €												1 208,98 €	10/12/2027
Boucle du Dogour	5,2					423,04 €	175,21 €										598,25 €	14/05/2024 Risque suspension
Boucle des deux Châteaux	11,6							107,96 €	506,25 €	550,51 €							1 164,72 €	14/05/2024
Boucle du Castrum	6,3									695,61 €							695,61 €	14/05/2024
Boucle Blat al Molin	6,9											405,34 €	343,38 €				748,72 €	14/05/2024
Boucle Moulin et Pyrénées	8,1													750,53 €	104,40 €		854,93 €	Risque suspension
Boucle Coteaux du Lauragais	6,6													591,21 €		130,96 €	722,17 €	10/12/2027
Boucle Secrets du Pastel et herbes folles	9															934,59 €	934,59 €	10/12/2027
Boucle Deux Bastides Royales	10,2													511,55 €		529,25 €	1 040,80 €	10/12/2027
Total	76	264,63 €	246,92 €	344,29 €	353,14 €	423,04 €	175,21 €	107,96 €	506,25 €	550,51 €	695,61 €	405,34 €	343,38 €	1 853,29 €	104,40 €	1 594,80 €	7 968,77 €	
Forfait formation		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	3 000,00 €	
TOTAL GENERAL		464,63 €	446,92 €	544,29 €	553,14 €	623,04 €	375,21 €	307,96 €	706,25 €	750,51 €	895,61 €	605,34 €	543,38 €	2 053,29 €	304,40 €	1 794,80 €	10 968,77 €	

Les coûts identifiés dans le tableau de synthèse seront restitués annuellement aux communes et pourront servir de base pour le calcul des attributions de compensation.

Figure 19 : carte de l'ensemble des chemins de petites randonnées de la Collectivité

Sentiers de randonnées pédestres sur le territoire des Terres du Lauragais



6 Procédure d'adoption du rapport

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Procédure de l'adoption du rapport de la CLECT :

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées, dans sa séance du 27 juin 2023, a adopté le présent rapport (majorité simple des membres présents) avec 1 abstention et 38 votes Pour, des membres titulaires présents qui fixe la méthode retenue pour le calcul du transfert de charge.

Délibération de principe de l'Intercommunalité :

La communauté de communes a acté dans les délibérations n°2022-121 et n°2022-122 en date du 27 septembre 2022, le fait de missionner la CLECT pour lancer toutes les démarches relatives aux calculs du transfert de charges inhérent aux modifications statutaires et aux modifications de l'intérêt communautaire.

Procédure de l'adoption du rapport CLECT

Il revient à la présidente de la CLECT d'effectuer la transmission du rapport aux conseils municipaux pour adoption, ainsi qu'à l'organe délibérant de l'EPCI pour information.

Le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (septième alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du CGI). Ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par la présidente de la CLECT soit au plus tard le 30 septembre 2023.

Fixation des attributions de compensations :

Après adoption du rapport par les communes membres, et donc de l'évaluation faites des charges transférées une délibération sera prise par l'EPCI pour fixer les nouvelles attributions de compensation.

7 Conclusion

Madame la Présidente rappelle donc que la CLECT a statué sur l'évaluation des charges transférées pour restituer aux communes l'entretien, balisage et directionnel des sentiers de randonnées labélisés PR.

8 Calendrier de travail 2023

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 23 mai 2023, pour établir et valider les rapports suivants :

- **le rapport n°1-2023** ayant pour objet la restitution de la compétence supplémentaire figurant au II de l'article L.5214-16 du CGCT soumise à la définition de l'intérêt communautaire :

2. Politique du Logement et du Cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire :

Mise en œuvre d'un observatoire du logement en cohérence avec le Scot du PETR du pays Lauragais.

- **le rapport n°2-2023** ayant pour objet la modification de l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire :
Création, aménagement et entretien de la voirie.

Évaluation des charges transférées pour restituer aux communes le fauchage et donner suite à la décision de l'intercommunalité de modifier l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire « Création, aménagement et entretien de la voirie ».

- **le rapport n°3-2023** ayant pour objet Révision Libre :
Pool-Routier 2022-2025

Augmentation de l'enveloppe des communes par décision du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

- **le rapport n°4-2023** ayant pour objet Révision Libre : Enveloppe voirie
- **la note n°5-2023** ayant pour objet la modification de l'intérêt communautaire de la Compétence supplémentaire
 - « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
Intérêt communautaire :

Soutien technique des porteurs de projets privés dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le territoire (éolien, photovoltaïque bornes électriques...).

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 27 juin 2023, pour établir et valider les rapports suivants :

- **le rapport n°6-2023** ayant pour objet la restitution des chemins de randonnées

Le présent rapport a été finalisé au cours de la séance du 27 juin 2023.

Liste des figures et tableaux

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Figure 1 : répartition du coût horaire pour l'entretien des chemins de petites randonnées.....	6
Figure 2 : carte Pistouille - état des lieux signalétique et balisage	9
Figure 3 : carte Pistouille - état des lieux entretien et taille	9
Figure 4 : carte du Dagour - état des lieux signalétique et balisage	10
Figure 5 : carte du Dagour - état des lieux entretien et taille	11
Figure 6 : carte des Deux Châteaux - état des lieux signalétique et balisage	12
Figure 7 : carte des Deux Châteaux - état des lieux entretien et taille	12
Figure 8 : carte du Castrum - état des lieux signalétique et balisage.....	13
Figure 9 : carte Blat al Molin - état des lieux signalétique et balisage.....	14
Figure 10 : carte Blat al Molin - état des lieux entretien et taille.....	15
Figure 11 : carte du Moulin et Pyrénées - état des lieux signalétique et balisage.....	16
Figure 12 : carte du Moulin et Pyrénées - état des lieux entretien et taille	16
Figure 13 : carte des coteaux du Lauragais - état des lieux signalétique et balisage.....	17
Figure 14 : carte des coteaux du Lauragais - état des lieux entretien et taille	18
Figure 15 : carte les secrets du Pastel et herbes folles - état des lieux signalétique et balisage.....	19
Figure 16 : carte les secrets du Pastel et herbes folles - état des lieux entretien et taille.....	19
Figure 17 : carte des deux Bastides Royales - état des lieux signalétique et balisage	20
Figure 18 : carte des deux Bastides Royales - état des lieux entretien et taille.....	21
Figure 19 : carte de l'ensemble des chemins de petites randonnées de la Collectivité	24
Tableau 1 : répartition du coût lié à la maintenance des chemins	7
Tableau 2 : calcul basé sur l'ensemble des chemins de la collectivité sur 4 années (2019/2022)	8
Tableau 3 : Pistouille - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an	8
Tableau 4 : Dagour - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an	10
Tableau 5 : Deux Châteaux - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an.....	11
Tableau 6 : Castrum - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an	13
Tableau 7 : Blat al Molin - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an.....	14
Tableau 8 : Blat al Molin - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an.....	15
Tableau 9 : Blat al Molin - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an.....	17
Tableau 10 : les secrets du Pastel et herbes folles - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an.....	18
Tableau 11 : les deux Bastides Royales - Frais d'entretien et de maintenance du chemin par an.....	20
Tableau 12 : synthèse des couts totaux par chemin et par commune	23



CARTES DETACHABLES POUR L'AIDE AUX COMMUNES CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DE LA SIGNALÉTIQUE



LAURAGAIS TOURISME

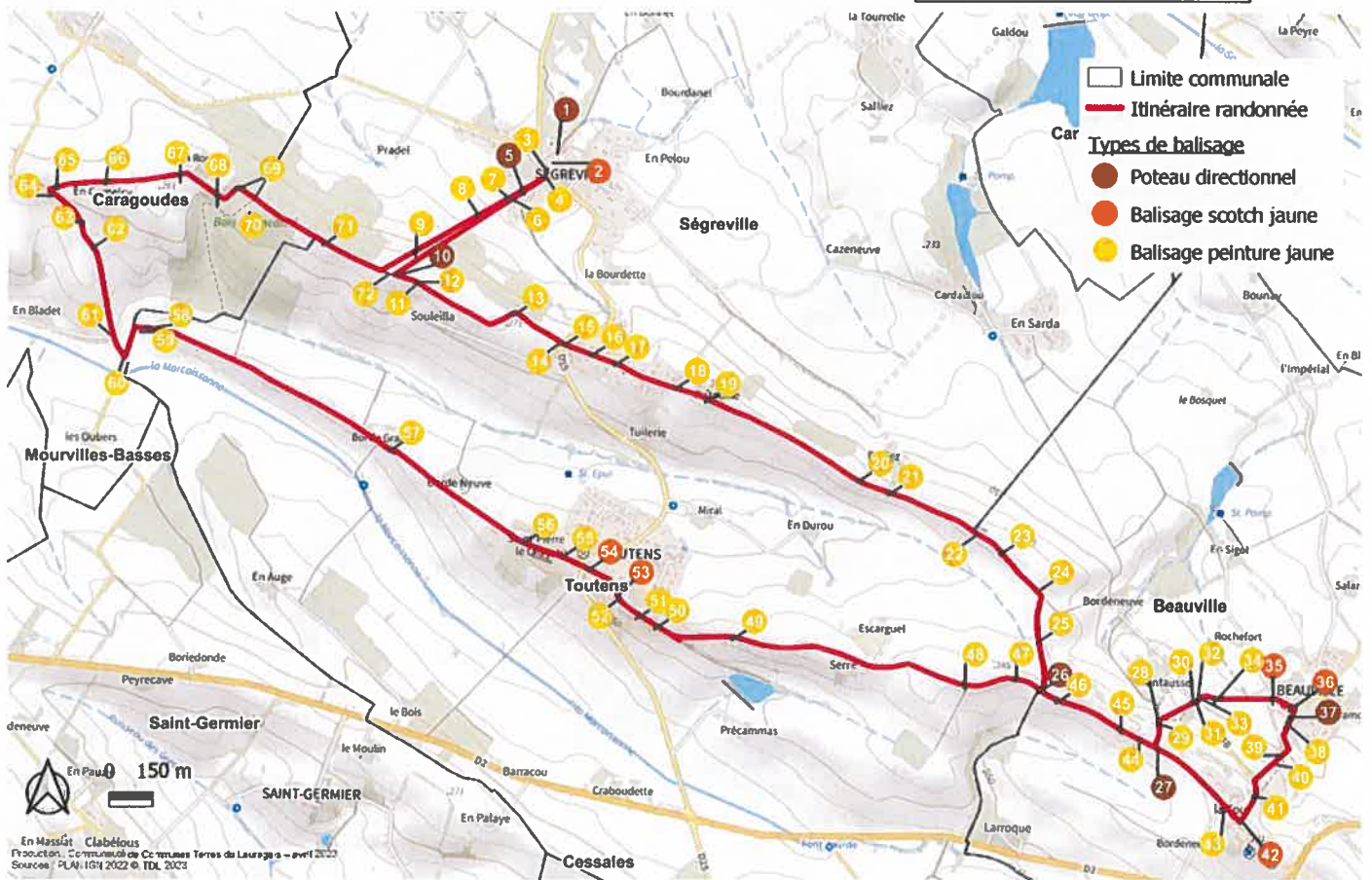


LA BOUCLE DU PISTOUILLE

 Communes : Ségreville, Beauville, Caragoudes, Toutens

Date de labellisation PR : 12/09/2014 - 27/02/2022
Date de renouvellement PR : 10/12/2022 - 10/12/2027


Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230916-23_066-DE

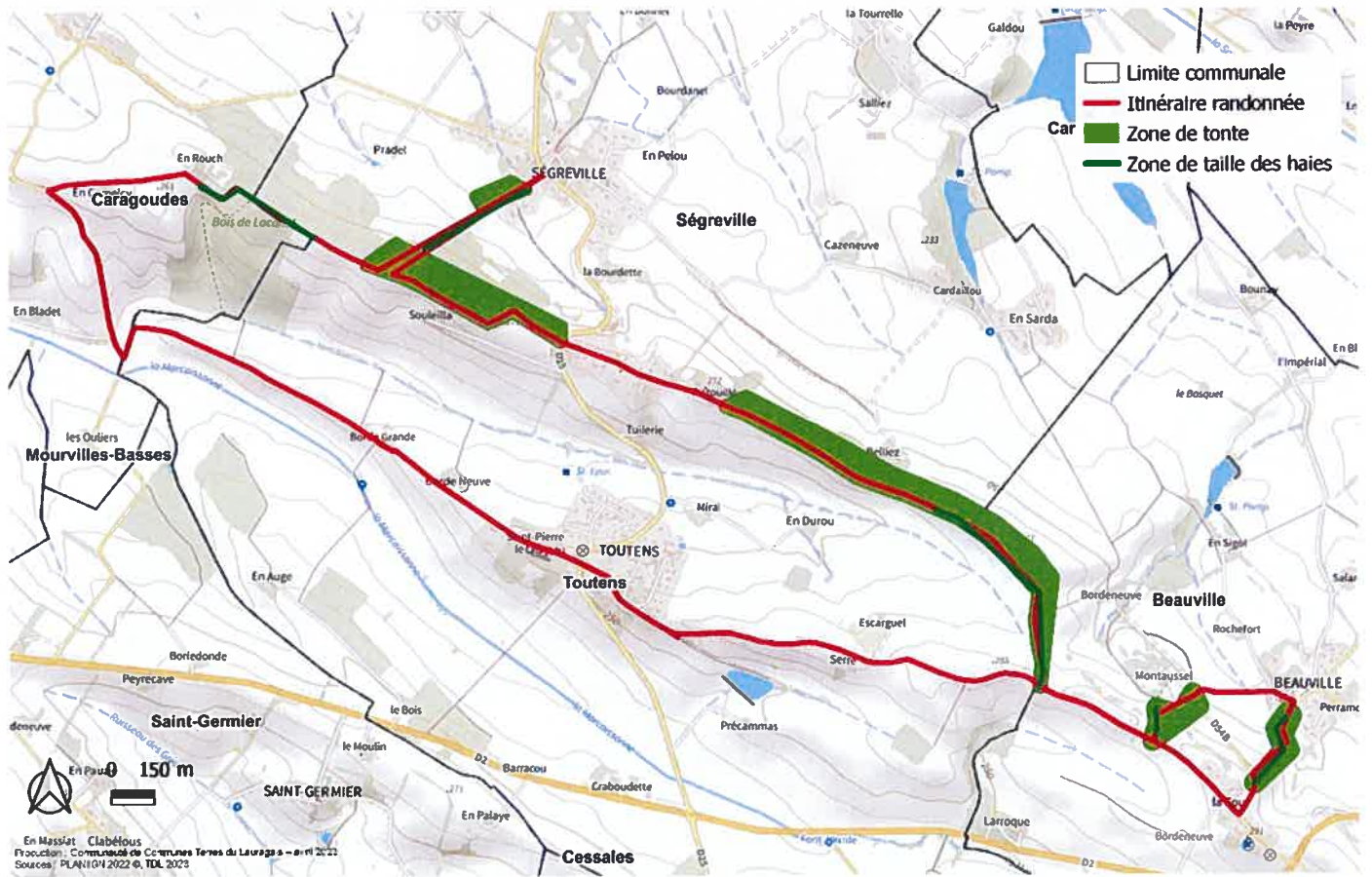




LA BOUCLE DU PISTOUILLE

Zone de tonte et de taille des haies

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



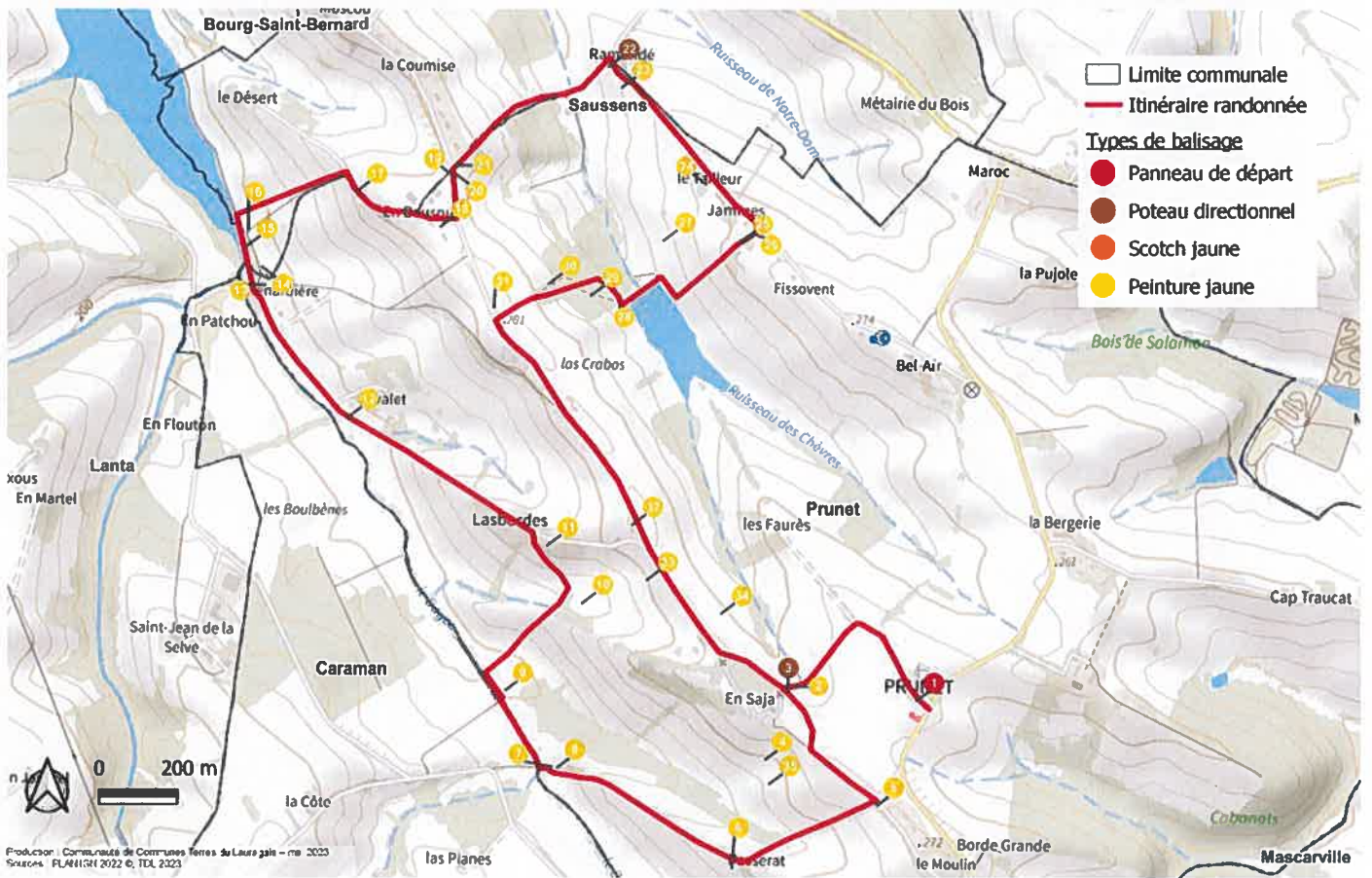


BOUCLE DU DAGOUR

Communes Prunet, Saussens

Date de labellisation PR : 14/05/2019 - 14/05/2024
Date de renouvellement PR :

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103983-20230918-23_068-DE





BOUCLE DU DAGOUR

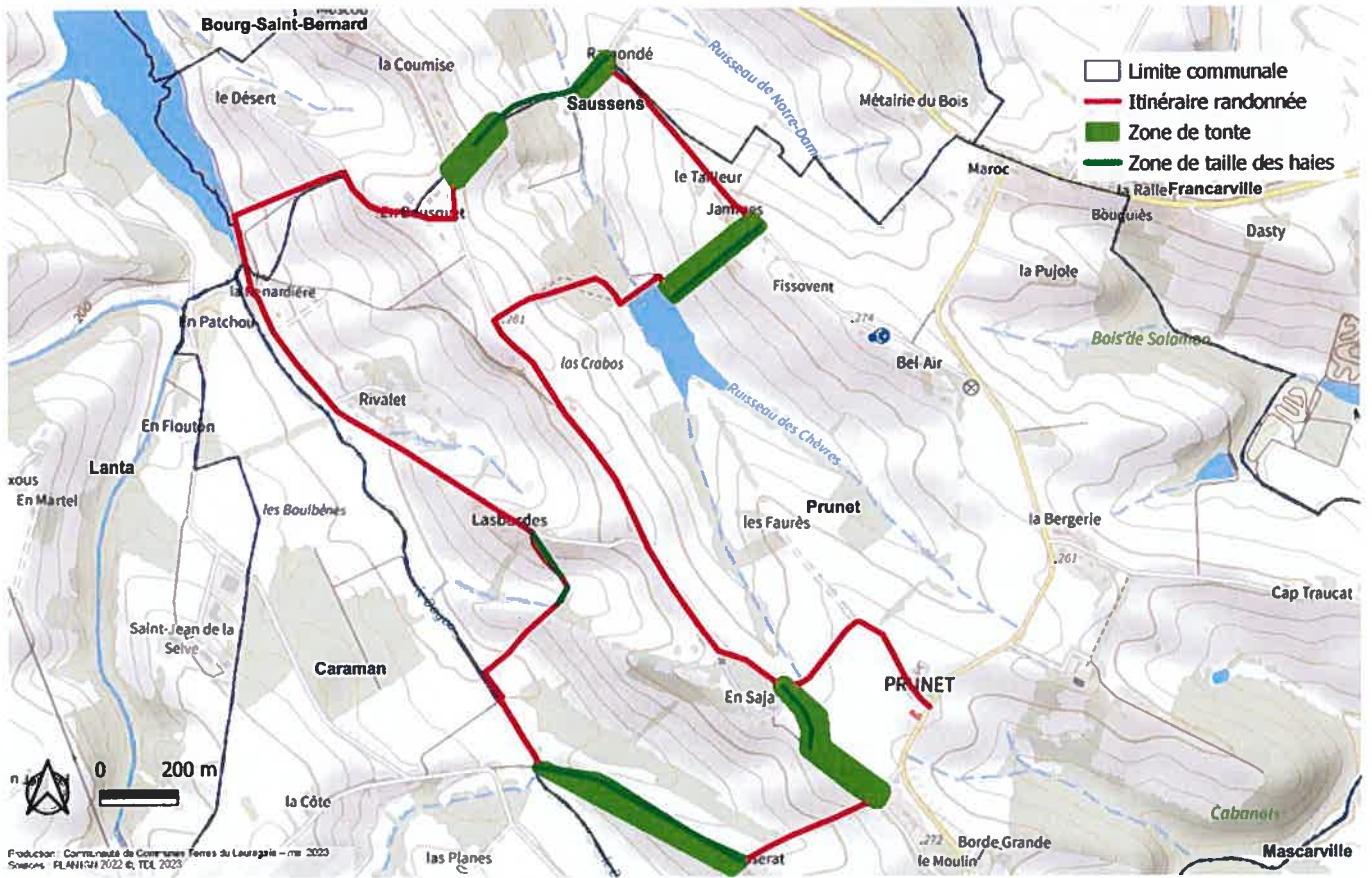
Zone de tonte et de taille des haies

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



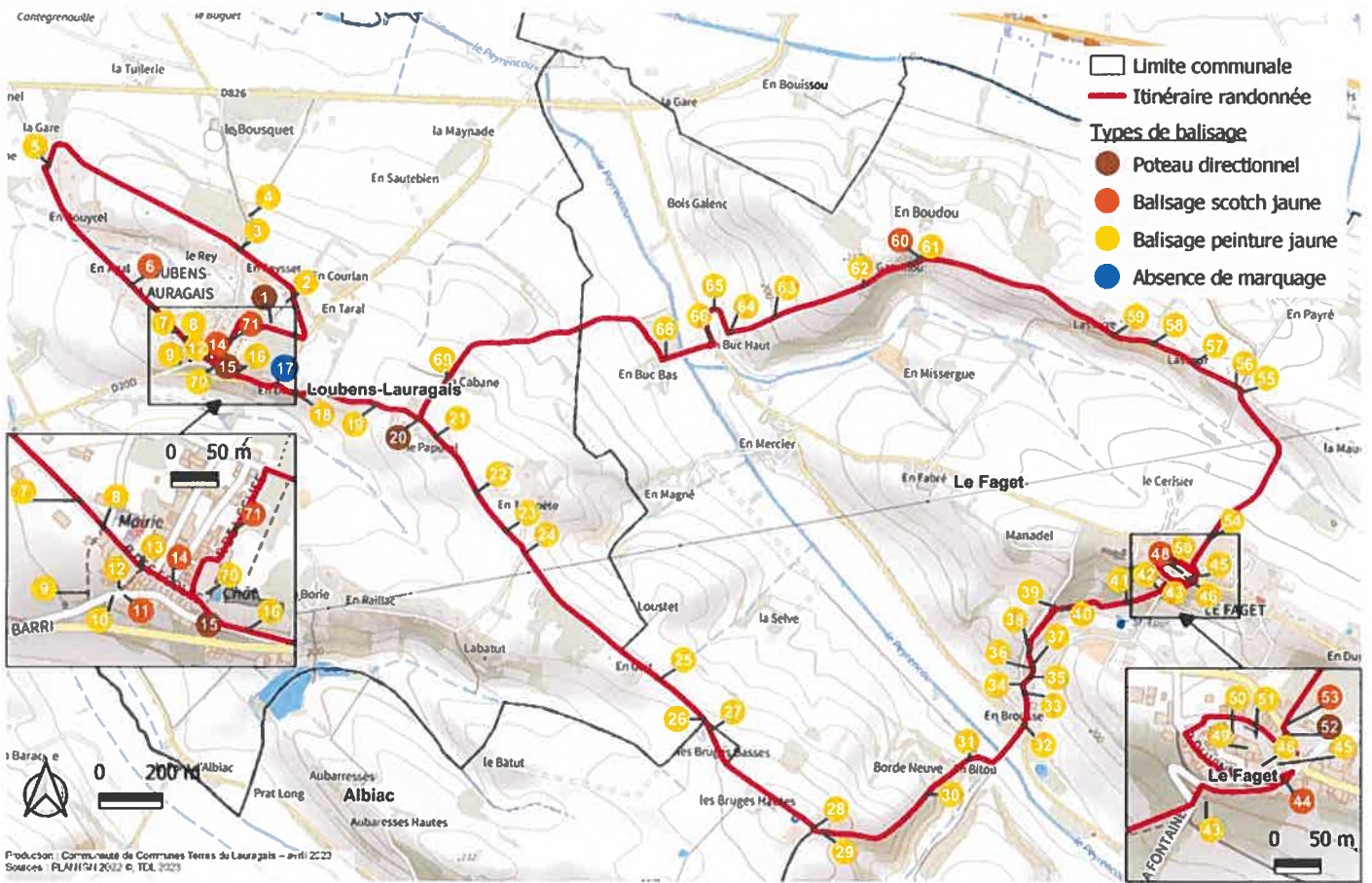


BOUCLE DES DEUX CHATEAUX

Communes : Loubens-Lauragais, Le Faget, Albiac

Date de labellisation PR : 14/05/2019 - 14/05/2024
Date de renouvellement PR :

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_068-DE





BOUCLE DES DEUX CHATEAUX

Zone de tonte et de taille des haies

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

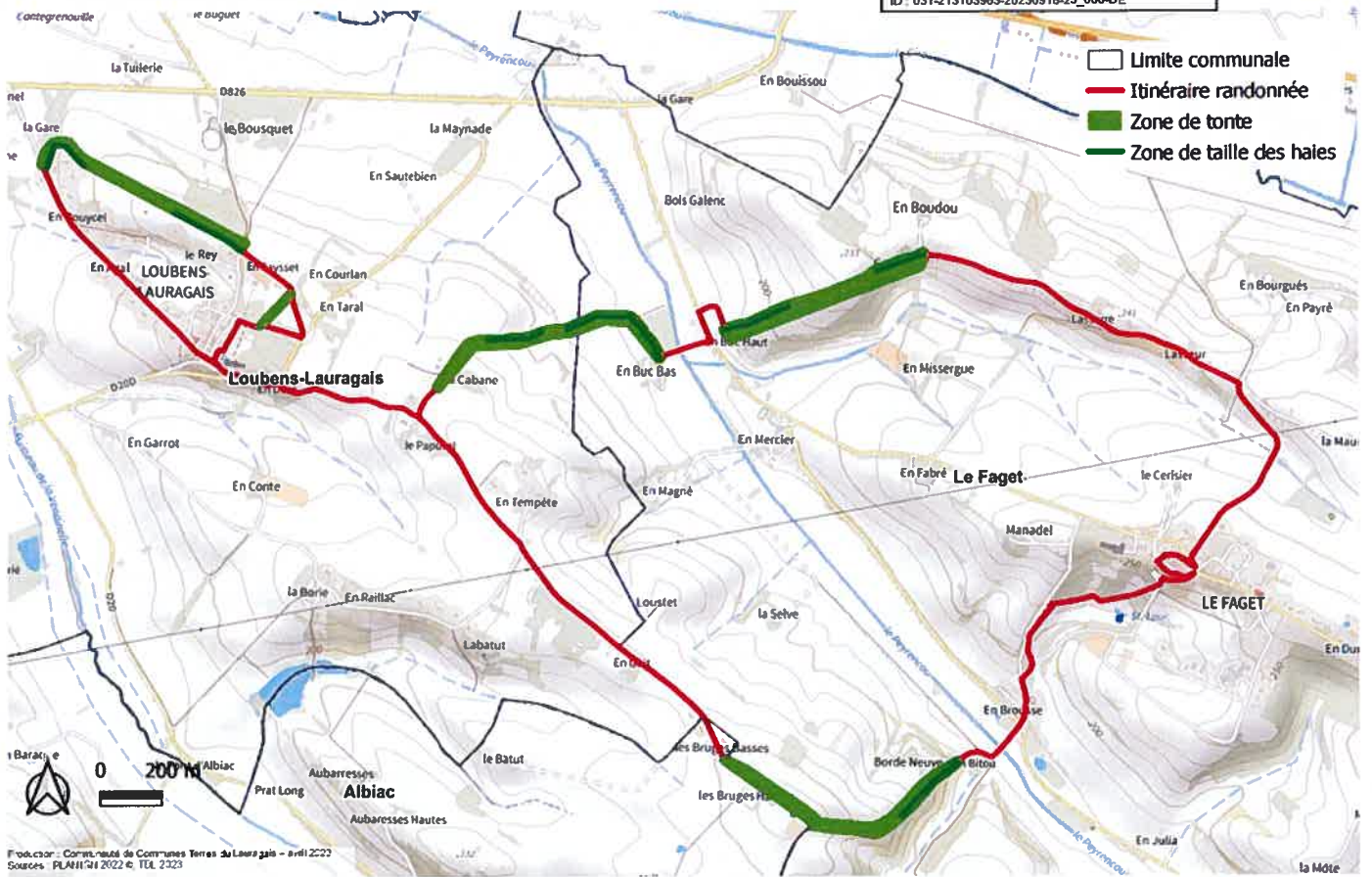
Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



TERRES
LAURAGAIS




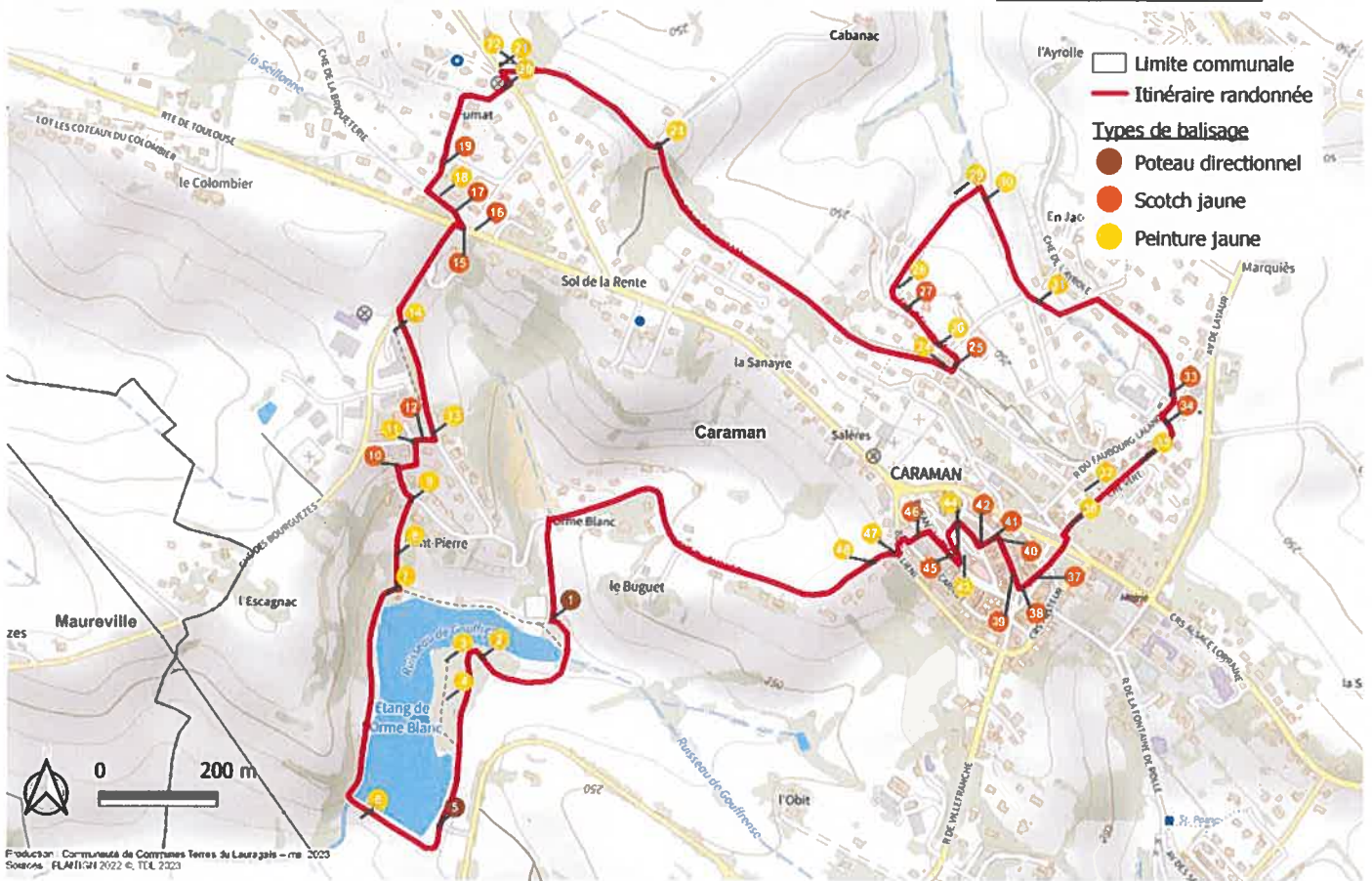


LE CASTRUM DE CARAMAN


 Communauté de Communes Terres de Lauragais

Date de labellisation PR : 14/05/2019 - 14/05/2024
Date de renouvellement PR :

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE





Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE


CASTRUM
PAS DE CARTE DE ZONE DE TONTE ET TAILLE DE HAIE

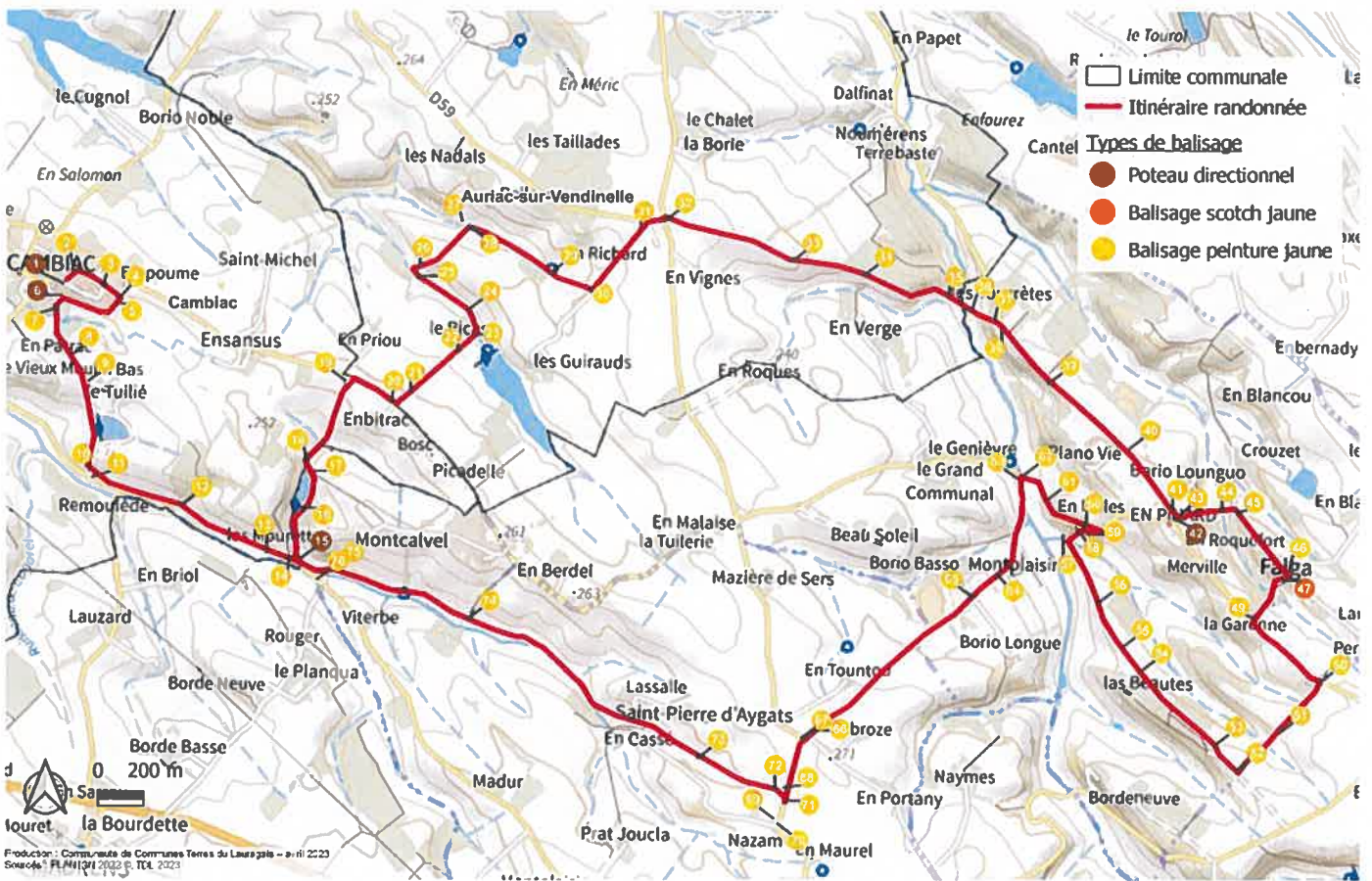


BOUCLE DEL BLAT AL MOLIN

 Communes Cambiac, Auriac. (Marens, St Félix-Igs, Le Falga, Le Vaux)

Date de labellisation PR : 14/05/2019 - 14/05/2024
Date de renouvellement PR :

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_068-DE

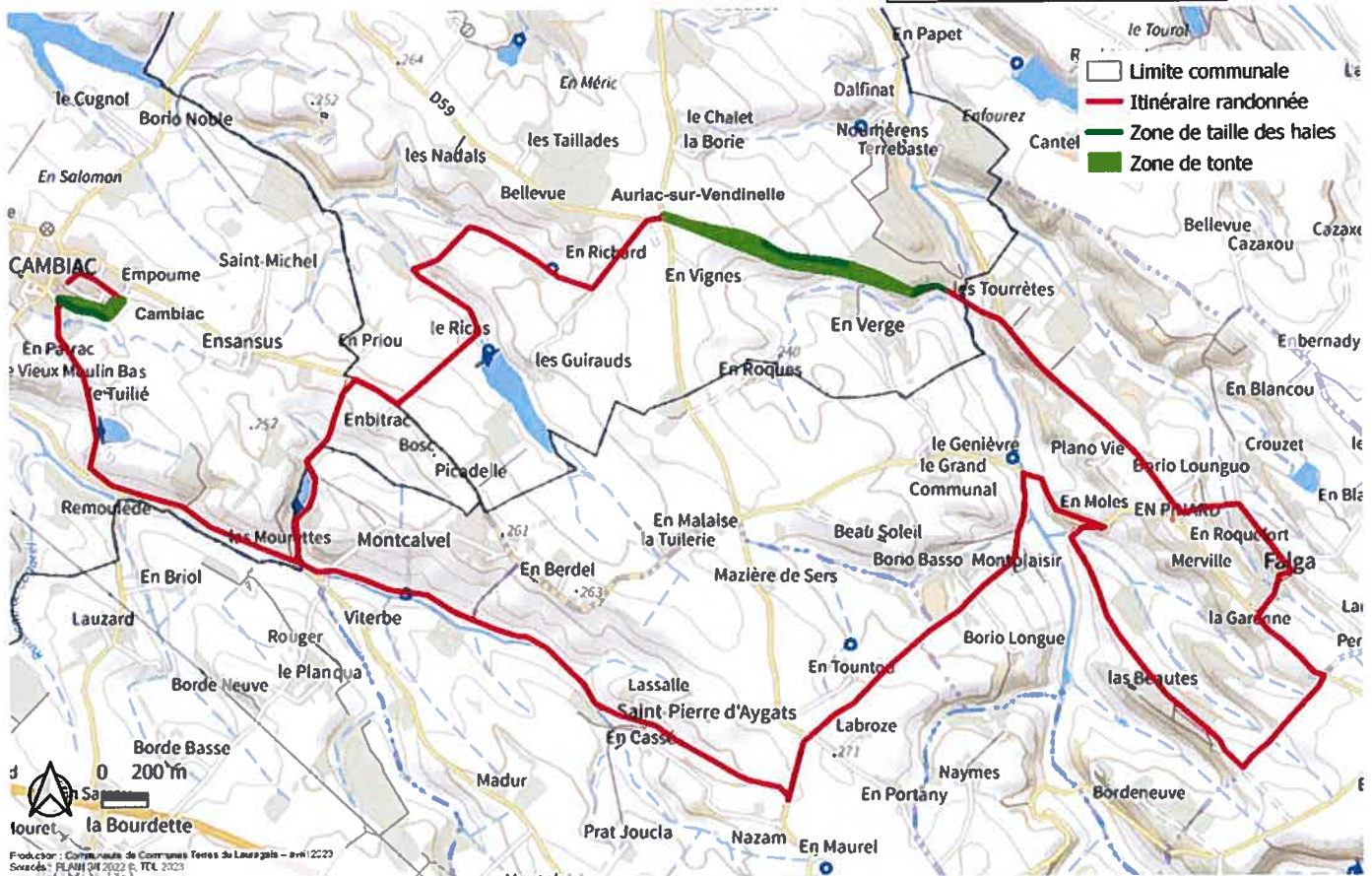




BOUCLE DEL BLAT AL MOLIN

Zone de tonte et de taille des haies

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE





MOULIN ET PYRENEES EN LIGNE DE MIRE



Commune : Nailloux

Date de labélisation PR : 24/03/2015 - 24/03/2022
Date de renouvellement PR : en cours

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

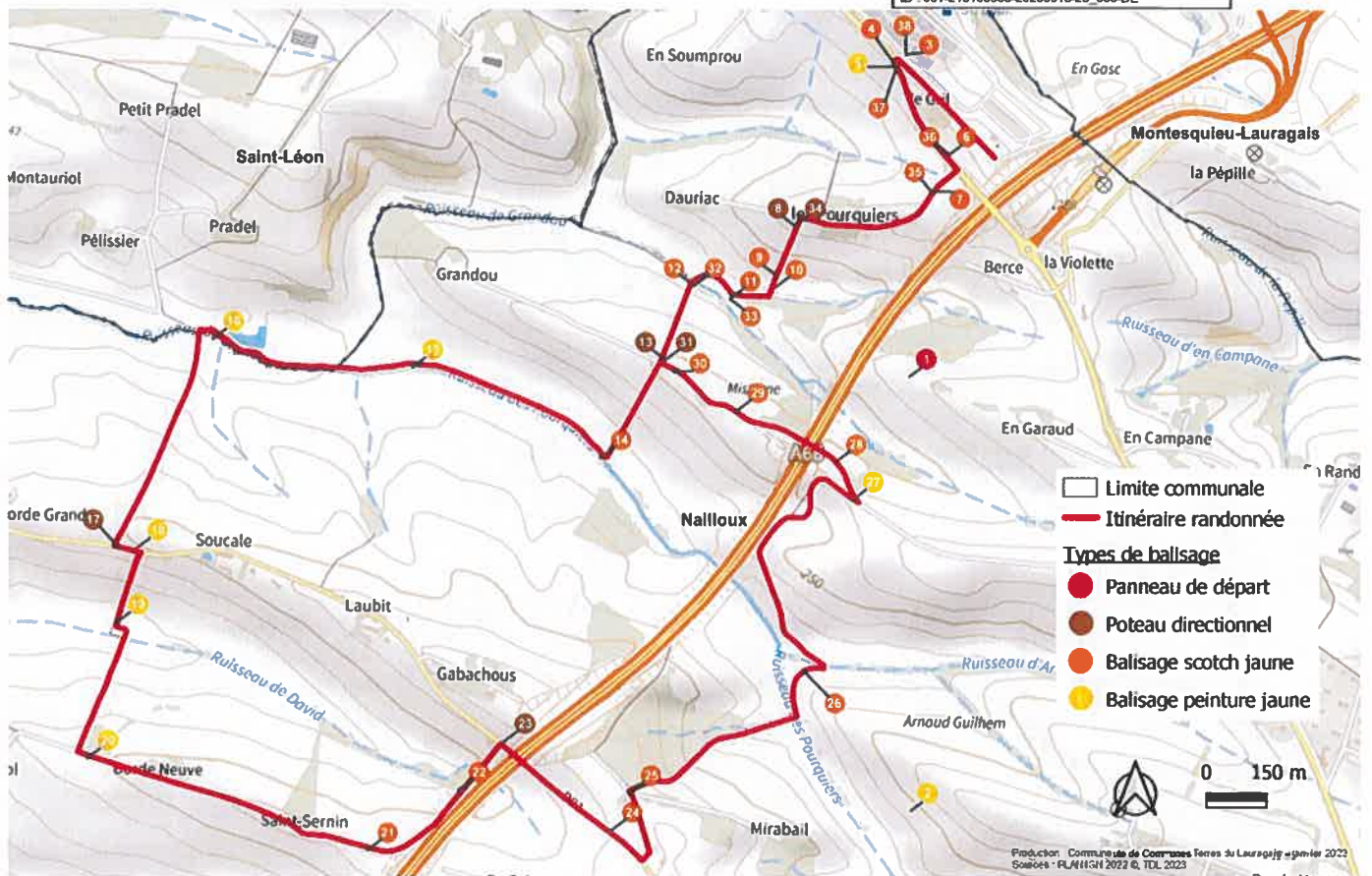
Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



TERRES
LAURAGAIS

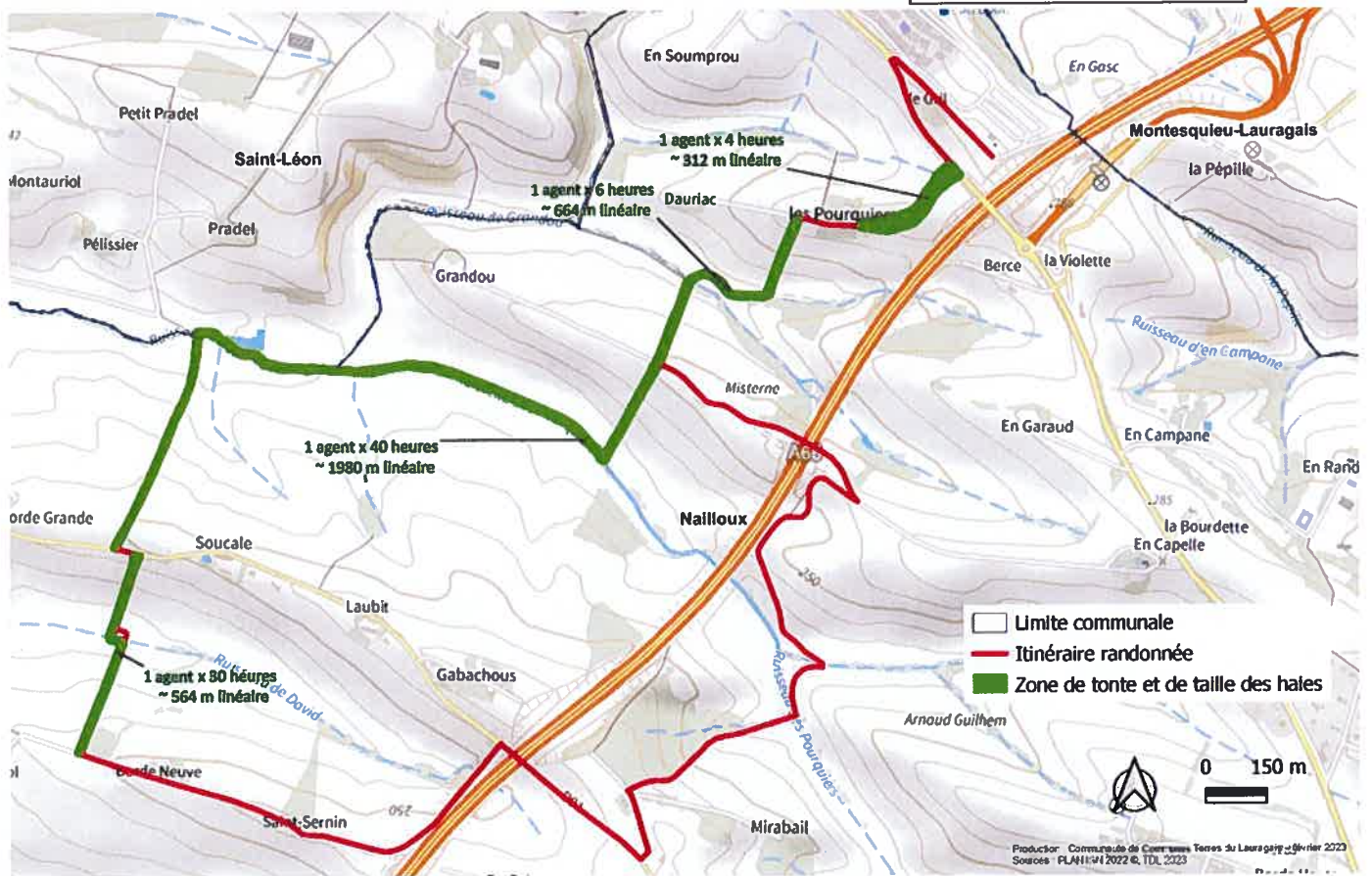




MOULIN ET PYRENNES EN LIGNE DE MIRE


Zone de tonte et de taille des haies

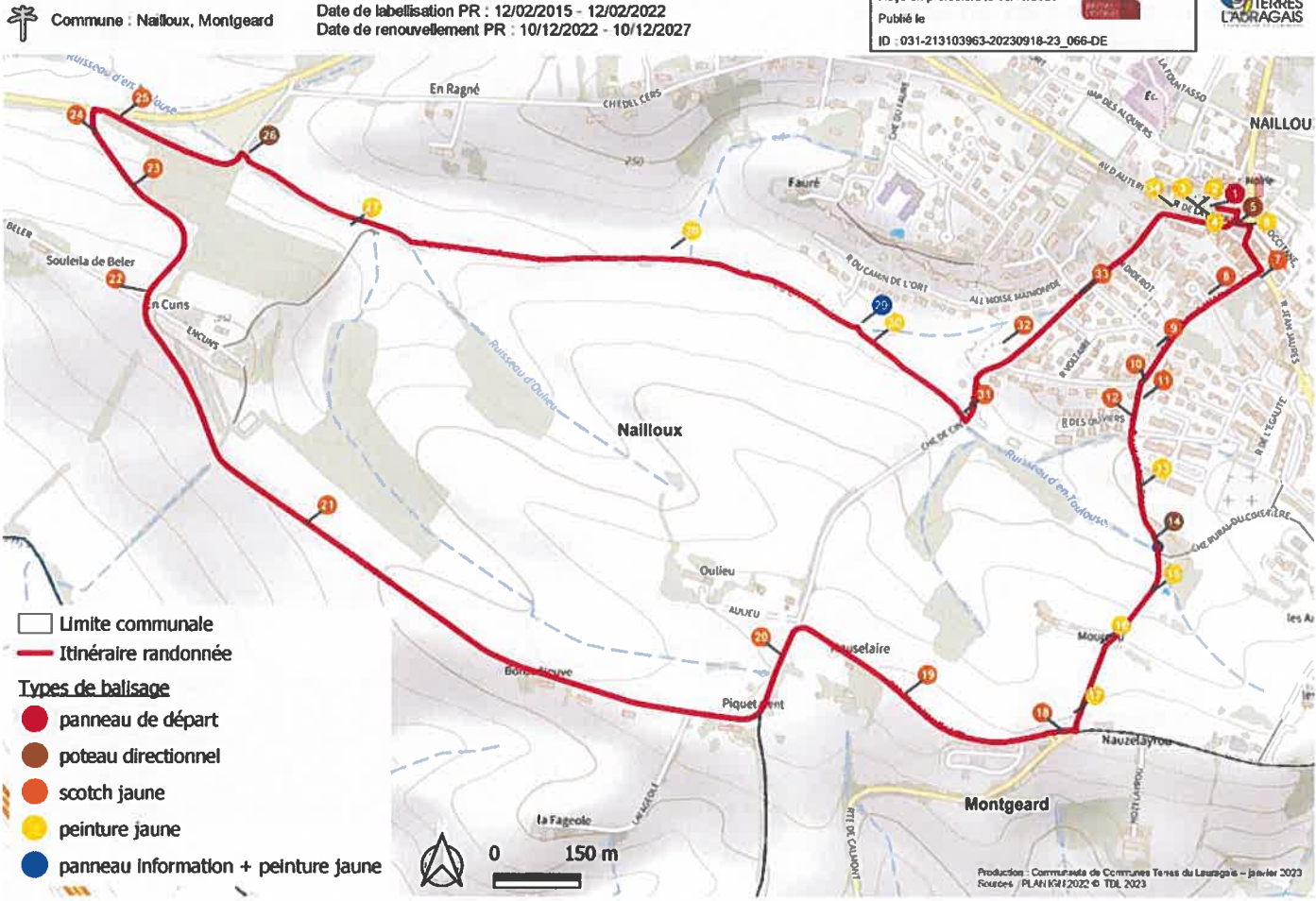
Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE





BOUCLE LES COTEAUX DU LAURAGAIS

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
 Reçu en préfecture le 05/10/2023
 Publié le 
 ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

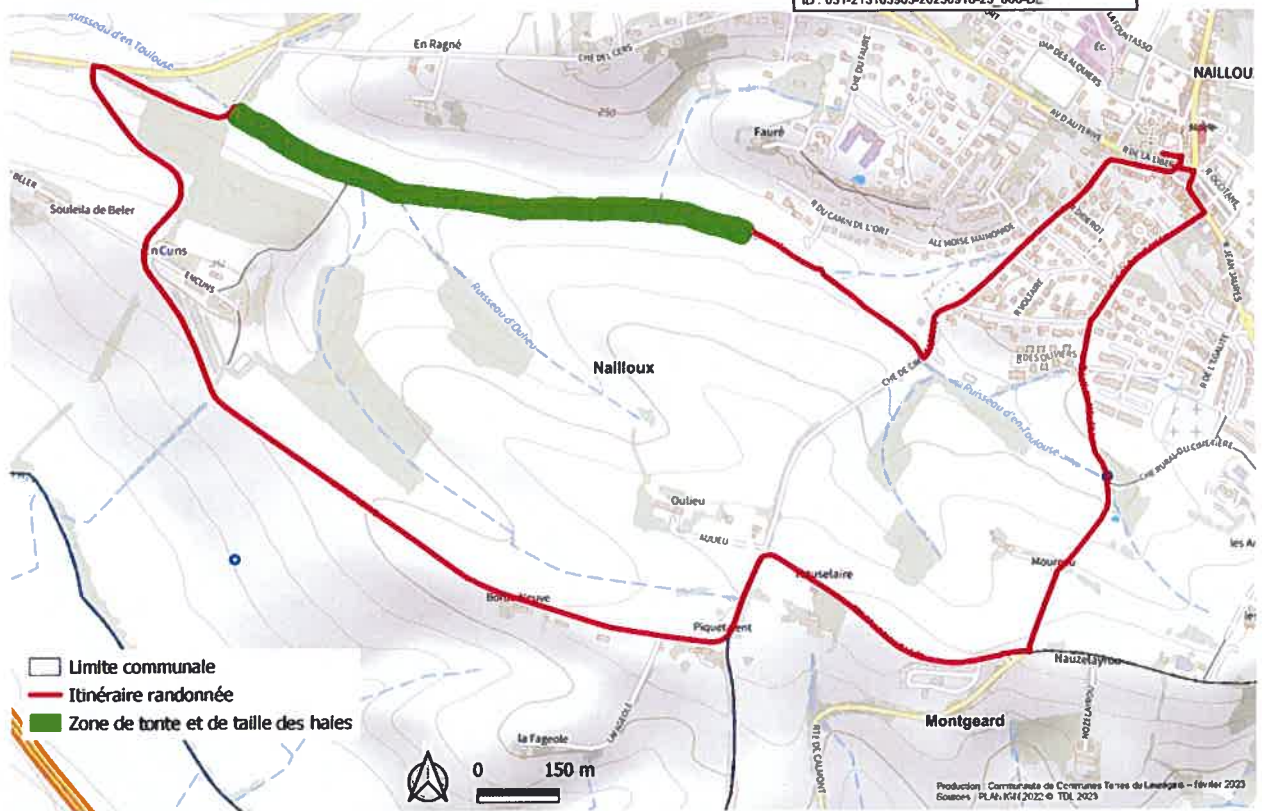




BOUCLE LES COTEAUX DU LAURAGAIS

Zone de tonte et de taille des haies

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



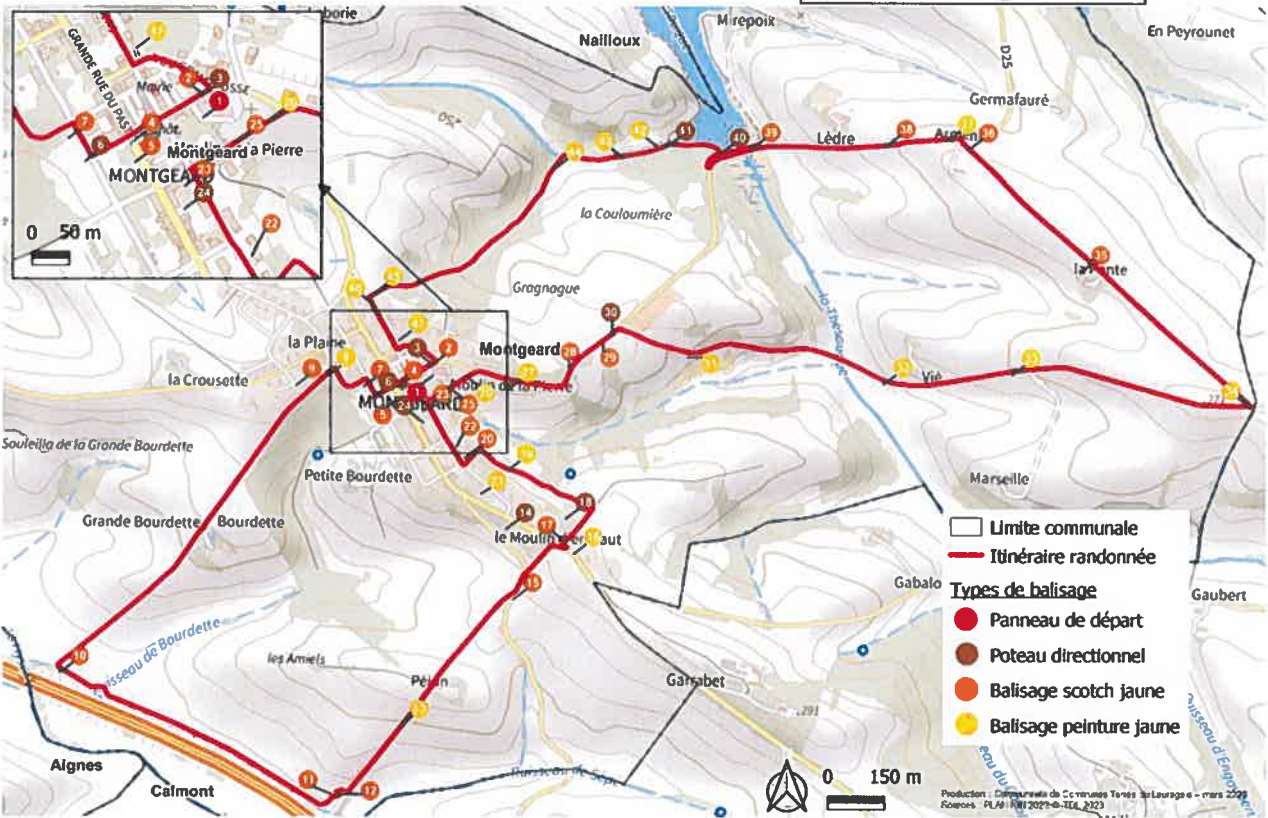


BOUCLE LES SECRETS DU PASTEL ET HERBES FOLLES

Commune : Montgeard

Date de labellisation PR : 17/03/2015 - 17/05/2022
Date de renouvellement PR : 10/12/2022 - 10/12/2027

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

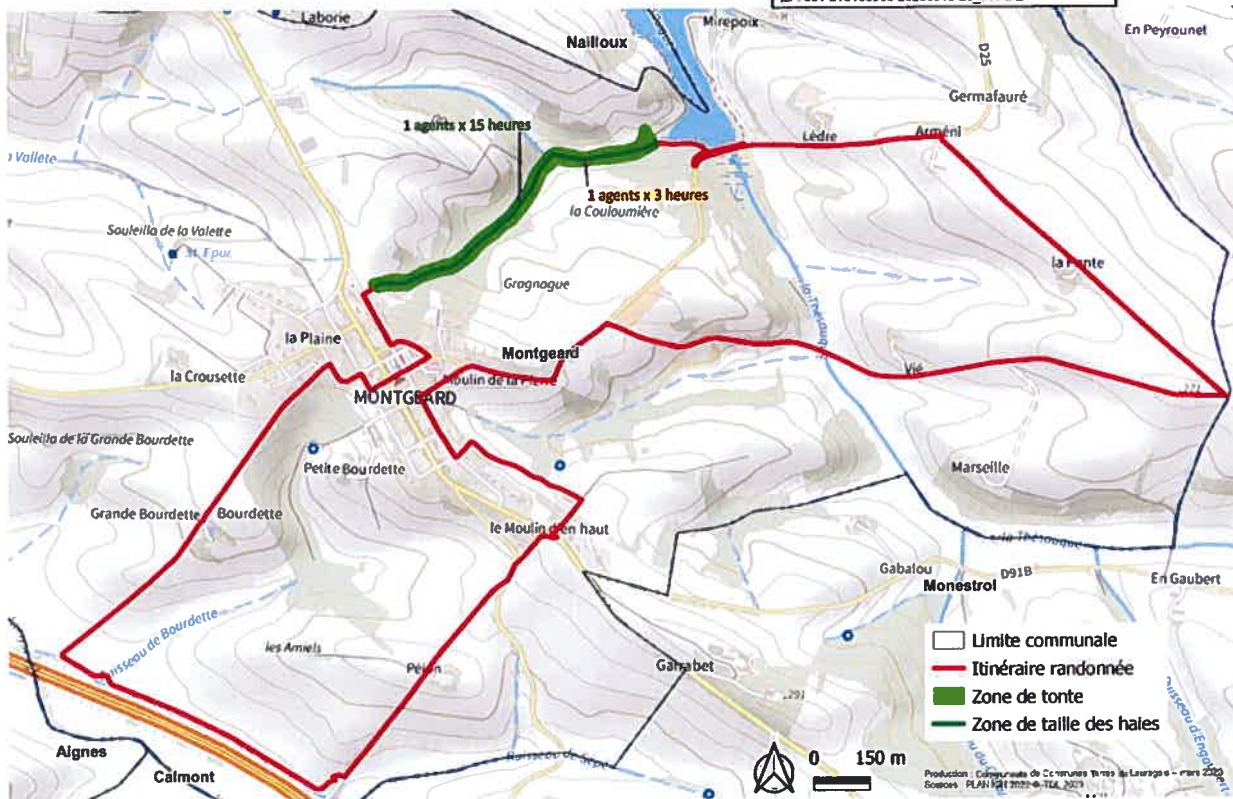




LES SECRETS DU PASTEL ET HERBES FOLLES

Zone de tonte et de taille des haies

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE





BOUCLE LES DEUX BASTIDES ROYALES



Communes : Nailloux, Montgeard

Date de labellisation PR : 17/03/2015 - 27/02/2022

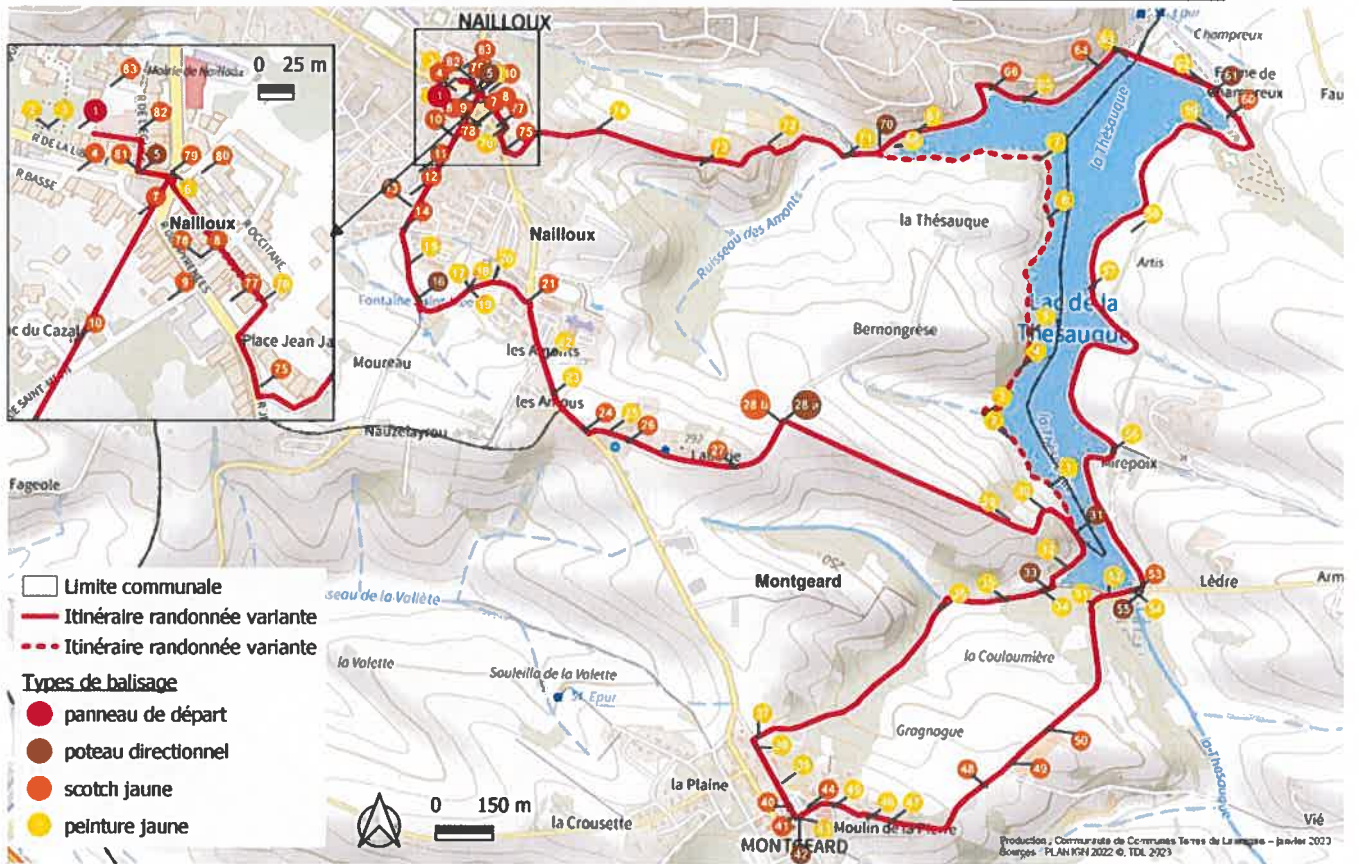
Date de renouvellement PR : 10/12/2022 - 10/12/2027 (inscription PDIPR 2023)

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Rapporté en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103863-20230918-23_068-DE

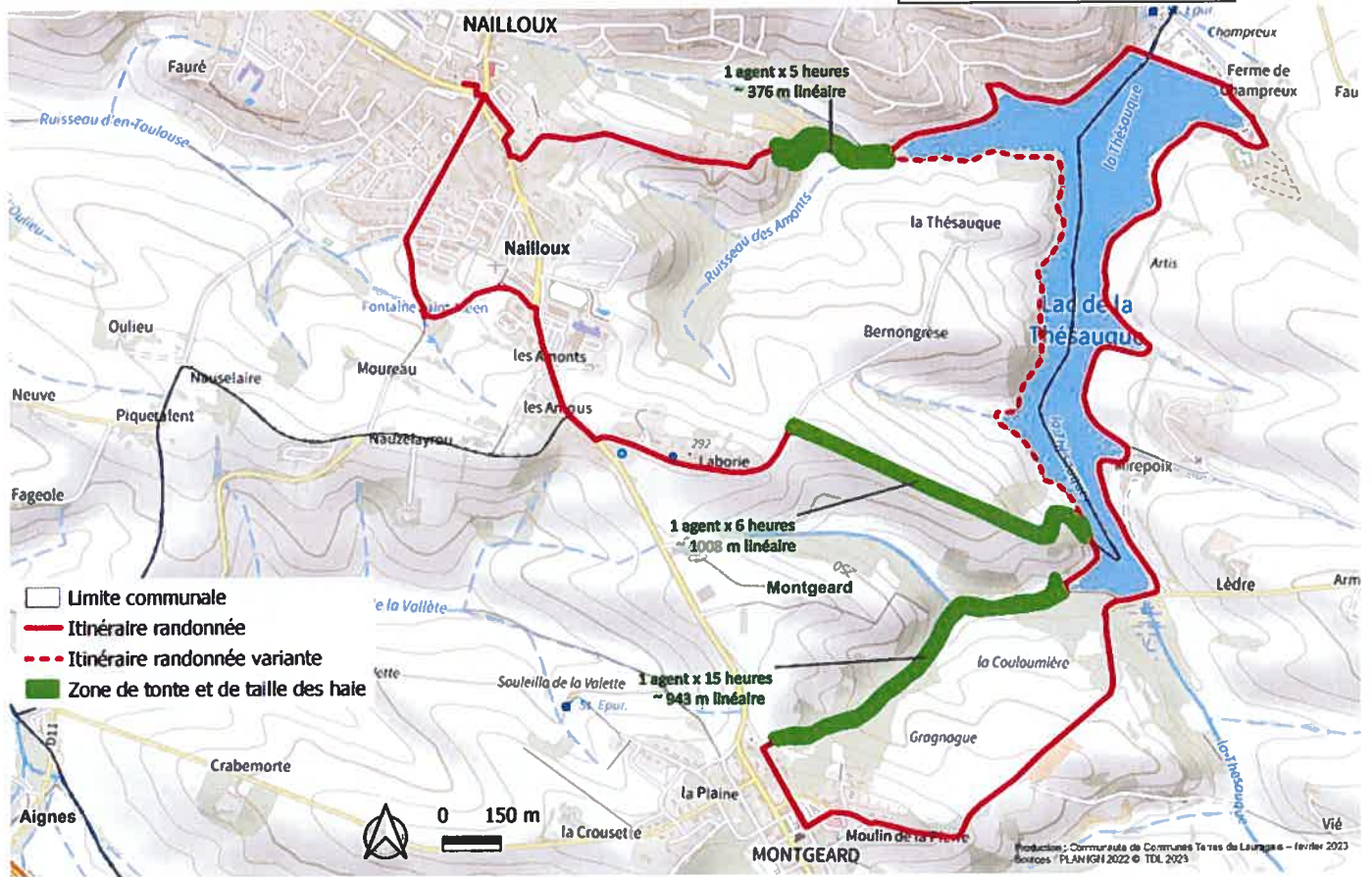




BOUCLE LES DEUX BASTIDES ROYALES



Zone de tonte et de taille des haies

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



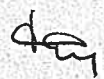



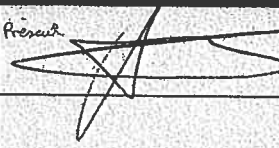

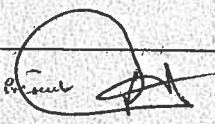
**Feuille émargement
CLECT
Mardi 27 juin 2023 à 9h30
Villeneuve**


Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

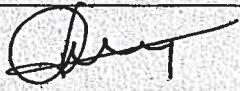

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
AIGNES	BRET	Jean	Suppléant(e) CLECT	
	RAMOND	Patrice	Titulaire clect	
ALBIAC	ROUGÉ	Cédric	Titulaire clect	
	MICHOU-SAUCET	Laetitia	Suppléant(e) CLECT	
AURIAC SUR VENDINNELLE	PEDRERO	Roger	Titulaire clect	<i>excusé</i>
	BRUN	Colette	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le
ID: 031-213103963-20230916-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
AURIN	GIMAT	Charles	Titulaire clect	
	GARRIGUES	Christian	Suppléant(e) CLECT	
AVIGNONET LAURAGAIS	BRESOLLES	Patrick	Suppléant(e) CLECT	
	LESCOUT	Philippe	Titulaire clect	<i>Présent</i> 
BEAUTEVILLE	SERRES	Yvette	Titulaire clect	<i>Présent</i> 
	DALE	Danielle	Suppléant(e) CLECT	
BEAUVILLE	CUCUROU	Francis	Titulaire clect	<i>Présent</i> 
	DAVEZIES	Gratienne	Suppléant(e) CLECT	

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
BOURG SAINT BERNARD	ALLIOUX	Jean-Marc	Titulaire clect	Présent 
	LAUTH	Eric	Suppléant(e) CLECT	
CAIGNAC	BARTHES	Serge Jean Honore	Titulaire clect	Présent 
	PERCHERON	Michel	Suppléant(e) CLECT	
CALMONT	PORTET	Christian	Titulaire clect	Présent 
	PERA	Annie	Suppléant(e) CLECT	
CAMBIAC	ADROIT	Sophie	Titulaire clect	Présente
	RAVET	Marc	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
CARAGOUDES	CLARET	Jean-Jacques	Titulaire clect	
	MERCHANT	Marcel	Suppléant(e) CLECT	
CARAMAN	CASSAN	Jean Clément	Titulaire clect	<i>Proust</i> 
	DAYMIER	Marie-Gabrielle	Suppléant(e) CLECT	
CESSALES	POUILLES	Emmanuel	Titulaire clect	
	LOGEAIS	Fabien	Suppléant(e) CLECT	
FOLCARDE	GUAGNO	Antoine	Titulaire clect	
	DABAN	Evelyne	Suppléant(e) CLECT	


Envoyé en préfecture le 05/10/2023

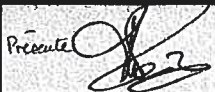


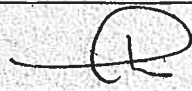
Reçu en préfecture le 05/10/2023


Publié le



ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE


Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
FRANCARVILLE	FIGNES	Jean-Claude	Titulaire clect	
	PUJOL	Francis	Suppléant(e) CLECT	
GARDOUCH	FERRERO	Nadège	Titulaire clect	<i>C. Ferrero</i>
	DUFOUR	Roger	Suppléant(e) CLECT	
GIBEL	BOMBAIL	Jean Pierre	Titulaire clect	<i>J.P. Bombail</i>
	PEYRE	Roland	Suppléant(e) CLECT	<i>R. Peyre</i>
LA SALVETAT LAURAGAIS	CAZELLES	Jean Pierre	Titulaire clect	<i>J.P. Cazelles</i>
	CODECCO	Serge	Suppléant(e) CLECT	



Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
LAGARDE	PEIRO-FOURNIER	Marielle	Titulaire clect	Présente 
	VIDONI	Joëlle	Suppléant(e) CLECT	
LANTA	RANC	Florence	Suppléant(e) CLECT	
	ESTIEU	Sébastien	Titulaire clect	Présente 
LE CABANIAL	ROUVILLAIN	Thierry	Titulaire clect	Présente 
	POUJOL	Guillaume	Suppléant(e) CLECT	
LE FAGET	CALMETTES	Francis	Titulaire clect	
	BEUSTE	Philippe	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
LOUBENS LAURAGAIS	FERLICOT	Laurent	Titulaire clect	
	DUCOUAYRET	Marion	Suppléant(e) CLECT	
LUX	BRESSOLLES	Pierre	Titulaire clect	<i>Présent</i> 
	KOUACHE	Christel	Suppléant(e) CLECT	
MASCARVILLE	CAZENEUVE	Serge	Titulaire clect	
	FOURES	Anne	Suppléant(e) CLECT	
MAUREMONT	JOUSSEAUME	Cendrine	Titulaire clect	
	SALVY	Aurelie	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
MAUREVILLE	CROUX	Christian	Titulaire clect	
	DÉRAMOND	Sébastien	Suppléant(e) CLECT	<i>Préval</i> 
MAUVAISIN	CANAL	Blandine	Titulaire clect	<i>Préval</i> 
	CROUZIL	Jérôme	Suppléant(e) CLECT	
MONESTROL	RIAL	Guilhem	Titulaire clect	<i>Exaué</i>
	ANTONY	Gilbert	Suppléant(e) CLECT	<i>Exaué</i>
MONTCLAR LAURAGAIS	LABATUT	David	Titulaire clect	
	GALÈS	Evelyne	Suppléant(e) CLECT	



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE



Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
MONTESQUIEU LAURAGAIS	POUZAC	Emilie	Suppléant(e) CLECT	
	ABDELrani	MAHCER	Titulaire clect	<i>Prénom</i> 
MONTGAILLARD LAURAGAIS	MOUYON	Bruno	Titulaire clect	<i>de clect</i>
	BARON	Alain	Suppléant(e) CLECT	
MONTGEARD	KONDRYSZYN	Sergé	Titulaire clect	<i>Prénom</i> 
	MARTY	Alain	Suppléant(e) CLECT	
MOURVILLES BASSE	DE LAPLAGNOLLE	Axel	Titulaire clect	
	DE VILLÉLE	Philippe	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

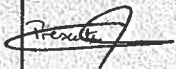



Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
NAILLOUX	CABANER	Charlotte	Titulaire clect	<i>exclus</i>
	METIFEU	Marc	Suppléant(e) CLECT	<i>exclus</i>
PRÉSERVILLE	BENETTI	Mireille	Suppléant(e) CLECT	
	BACOU	Sylvie	Titulaire clect	<i>[Signature]</i>
PRUNET	LEBRETON	Delphine	Titulaire clect	
	BOURGAREL	Roger	Suppléant(e) CLECT	<i>[Signature]</i>
RENNEVILLE	ROS-NONO	Francette	Titulaire clect	<i>Préval Rosnono</i>
	MOREL	Jean-Luc	Suppléant(e) CLECT	


Envoyé en préfecture le 05/10/2023




Reçu en préfecture le 05/10/2023


Publié le





ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
RIEUMAJOU	BARRAU	Valéry	Titulaire clect	
	CAMPISTRON	Marion	Suppléant(e) CLECT	
SAINT LÉON	MAZAS	Christian	Titulaire clect	
	CASES	Françoise	Suppléant(e) CLECT	
SAINT PIERRE DE LAGES	SIORAT	Florence	Titulaire clect	
	BONNEFOY	Magali	Suppléant(e) CLECT	
SAINTE FOY AIGREFEUILLE	MARCHAND	Thierry	Titulaire clect	
	AUDIBERT	Muriel	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
SAINT-GERMIER	HEDIN	Philippe	Titulaire clect	
	ESCRICH FONTS	Esther	Suppléant(e) CLECT	
SAINT-ROME	DE LA PANOUSE	Geoffroy	Titulaire clect	
	JEANDEL	Christophe	Suppléant(e) CLECT	
SAINT-VINCENT	ROUQUAYROL	Alain	Titulaire clect	
	ROUQUAYROL	Pierre Alain	Suppléant(e) CLECT	
SAUSSENS	MOUYSSET	Maryse	Titulaire clect	
	VIOU	Hélène	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
SEGREVILLE	MISSEY	Jean-Paul	Suppléant(e) CLECT	
	CASTAGNÉ	Didjer	Titulaire clect	
SEYRE	TOUJA	Michel	Titulaire clect	
	PEDUSSAUD	Andre	Suppléant(e) CLECT	
TARABEL	VIVIES	Sylvie	Titulaire clect	
	MIGEON	Frederic	Suppléant(e) CLECT	
TOUTENS	CAMINADE	Christian	Titulaire clect	
	ANGIONO	Nicolas	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE

Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
TRÉBONS	STEIMER	John	Titulaire clect	<i>John Steimer</i>
	NEROCAN	Sebastien	Suppléant(e) CLECT	
VALLÈGUE	ZANATTA	Rémy	Titulaire clect	<i>Rémy Zanatta</i>
	CAUSSINUS	Serge	Suppléant(e) CLECT	<i>Serge Caussin</i>
VALLESVILLES	DELHON	Jacques	Titulaire clect	<i>Jacques Delhon</i>
	BONNET	Gisèle	Suppléant(e) CLECT	
VENDINE	BERMOND	Alain	Titulaire clect	
	HEBRARD	Gilbert	Suppléant(e) CLECT	




Envoyé en préfecture le 05/10/2023


Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID: 031-213103963-20230918-23_066-DE



Ville	NOM	Prénom	Fonction à la CLECT TDL	Signature
VIEILLEVIGNE	JUSTAUT	Sylvain	Titulaire clect	
	MIQUEL	Laurent	Suppléant(e) CLECT	
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	CANEVESE	Paul	Titulaire clect	
	RAMADE	Jean-Jacques	Suppléant(e) CLECT	
VILLENouvelle	VIEULLES	Gilles	Titulaire clect	
	FEDOU	Nicolas	Suppléant(e) CLECT	

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 
ID : 031-213103963-20230918-23_066-DE